



00541
N°...../ANACIM/DG

Dakar, le 05 MARS 2021

Analyse : Décision portant approbation et publication de l'amendement n°4 de la première édition du processus de certification des aérodromes (SN-SEC-AGA-PROS-02-E)

LE DIRECTEUR GENERAL

- VU la Constitution ;
- VU la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale ;
- VU la loi 2015-10 du 04 mai 2015 portant code de l'aviation civile ;
- VU le décret n° 2011-1055 du 28 juillet 2011 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM), modifié par le décret n° 2015-981 du 10 juillet 2015 ;
- VU le décret 2013-560 du 18 avril 2013 portant nomination du Directeur général de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie ;
- VU le décret n°2015-1968 du 21 décembre 2015 fixant le cadre de supervision de la sécurité de l'aviation civile au Sénégal ;
- VU l'arrêté n°03038/MTTA/ANACIM/DG du 29 février 2016 portant approbation des Règlements aéronautiques du Sénégal (RAS) ;
- VU la décision n°03044/ANACIM/DG du 28 décembre 2018 portant création de la Commission d'Amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal ;
- VU la décision n°03405/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres de la Commission d'Amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal (CARAS) ;
- VU la décision n°034406/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres de groupes d'Experts de l'Aviation civile ;
- VU la décision n° 00246/ANACIM/DG/ du 18 janvier 2019 portant approbation de la cinquième édition des procédures d'élaboration, d'adoption et d'amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal et documents associés ;
- VU la décision n°02301/ANACIM/DG du 01 octobre 2020 portant adoption et publication de l'amendements n°6 du Règlement aéronautique du Sénégal n°14 (RAS 14) Volume I, édition 1 : Conception et Exploitation technique des Aérodromes ;
- VU le BE n° 000016/ANACIM/DNAA du 24 février 2021 relatif au rapport de la session de la CARAS du 16 et 17 février 2021 ;
- VU l'avis favorable du Directeur général de l'ANACIM mentionné sur la fiche de la validation du 24 février 2021,

DECIDE :

Article premier.- Est approuvé et publié l'amendement n°04 de la première édition du processus de certification des aérodromes (SN-SEC-AGA-PROS-02-E).

Ledit document peut être consulté sur le site internet de l'Agence nationale de l'aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) (www.anacim.sn).

.../...

Article 2.- L'amendement concerne :

- l'intégration des éléments de la surveillance continue dans le renouvellement d'un certificat d'aérodrome ;
- l'intégration de l'évaluation du système de guidage et de contrôle de la circulation de surface (GCCS) dans le processus de certification ;
- l'intégration des critères d'acceptation des plans d'actions correctives ;
- l'intégration des critères de classification des constatations issues des inspections techniques et audit des procédures standards normalisées en termes de risque de sécurité ;
- la mise à jour des formulaires et listes de vérification.

Article 3.- La présente décision annule et remplace toute disposition d'effet contraire notamment, la décision n°00455/ANACIM/DG/DNAA/DNA/SNA du 15 février 2019 portant approbation et publication de l'amendement n°03 du processus de certification des aérodromes.

Article 4.- Le Directeur de la Navigation aérienne et des Aéroports est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée partout où besoin sera.



Maguèye Marame NDAO



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

BP 8184 AEROPORT MILITAIRE L.S. SENGHOR

Tel : (+221) 33 865 60 00 - Fax : (+221) 33 820.04.03

Email : anacim@anacim.sn

Processus de certification des aérodromes

Première Edition : Juin 2016



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

BP 8184 AEROPORT MILITAIRE L.S. SENGHOR

Tel: (+221) 33 865 60 00 - Fax: (+221) 33 820.04.03

Email : anacim@anacim.sn

Processus de certification des aérodromes

Première Edition : Juin 2016



PAGE DE VALIDATION

REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION
<p>Cadre Technique AGA</p>  <p><u>Mouhamadou BA</u></p>	<p>Le Chef du Département des Normes et de la Sécurité des Aérodromes (DNSA)</p>  <p><u>Badara DIOP</u></p>	<p>Le Directeur général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)</p>
<p>Le Chef du Service des Normes d'aérodrome p.i</p>  <p><u>Aliou TINE</u></p>	<p>Le Directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodromes (DNAA) par intérim, le Chef du Département Navigation Aérienne</p>  <p><u>Ndoumbé Niang THIOUNE</u></p>	 <p><u>Maguèye Marame NDAO</u></p>
Date : février 2021	Date : février 2021	Date : février 2021

Le présent document a été validé par la CARAS en sa session du 16 Février 2021.



LISTE DES REFERENCES

Référence	Source	Titre	Edition	Date de Révision
Doc 9774	OACI	Manuel sur la Certification des Aérodromes	1 ^{ère} édition	2001
RAS 14 Volume I	ANACIM	Conception et Exploitation Technique des Aérodromes	1 ^{ème} édition	Octobre 2020
PANS- Aérodromes Sénégal	ANACIM	Procédures des Services de Navigation Aérienne Aérodromes et aides au Sol	1 ^{ère} édition	Octobre 2020



Table des matières

PAGE DE VALIDATION	1
LISTE DES AMENDEMENTS.....	2
LISTE DES REFERENCES	3
CHAPITRE 1. GENERALITES.....	6
1.1. Domaine d'Application.....	6
1.2. Définitions	6
1.3. Abréviations	7
CHAPITRE 2. PROCESSUS DE CERTIFICATION DES AERODROMES.....	8
2.1. Introduction	8
2.2. Expression d'intérêt du postulant	9
2.3. Evaluation de la demande formelle de certificat d'aérodrome.....	9
2.3.1. Dépôt de la demande formelle	9
2.3.2. Evaluation de la demande formelle	10
2.3.3. Acceptation du manuel d'aérodrome.....	10
2.3.4. Inspections techniques d'aérodrome.....	10
2.4. Vérification sur site.....	11
2.5. Analyse des constatations.....	12
2.6. Mise en place et surveillance des plans d'actions correctives.....	12
2.7. Approbation du manuel d'aérodrome	13
2.8. Approbation des demandes d'exemptions	13
2.9. Délivrance du certificat d'aérodrome	13
2.9.1. Certificat d'aérodrome	13
2.9.2. Certificat d'aérodrome provisoire.....	13
2.10. Publication dans l'AIP du statut d'aérodrome certifié	14
2.11. Validité et renouvellement du certificat d'aérodrome.....	14
2.12. Renonciation à un certificat d'aérodrome	15
2.13. Transfert de certificat d'aérodrome.....	15
2.13.1. Généralités	15
2.13.2. Demande formelle de transfert.....	16
2.13.3. Evaluation et approbation de la demande de transfert.....	16
2.13.4. Publication.....	16
2.14. Amendement du certificat d'aérodrome.....	17
2.14.1. Généralités.....	17
2.14.2. Demande d'amendement	17
2.14.3. Evaluation et approbation de la demande	18



2.14.4. Publication.....	18
Annexe 1. Formulaire préalable a l'audit de certification de l'aérodrome.....	19
Annexe 2. Formulaire d'évaluation du formulaire de l'expression d'interet du postulant	21
Annexe 3. Formulaire de demande formelle de certificat d'aérodrome	24
Annexe 4. Liste de verification pour l'examen du formulaire de la demande formelle	27
Annexe 5. Formulaire d'évaluation initiale du manuel d'aerodrome	28
Annexe 6. Liste de vérifications pour l'évaluation des procédures annexées au manuel d'aérodrome	70
Annexe 7. Fiche d'évaluation de la qualification et de la competence du personnel	72
Annexe 8. Fiche d'évaluation des PAC	73
Annexe 9. Fiche d'évaluation de la mise en œuvre des PAC.....	74
Annexe 10. Formulaire d'évaluation des amendements d'un certificat d'aerodrome.....	75
Annexe 11. Modele de certificat d'aérodrome et ses annexes	78



CHAPITRE 1. GENERALITES

1.1. Domaine d'Application

Ce processus qui présente les étapes portant sur la certification, s'applique à tout aérodrome qui accueille des vols internationaux.

1.2. Définitions

Aux fins de la présente procédure, les termes suivants ont la signification ci-après :

Aérodrome. Surface définie sur terre ou sur l'eau (comprenant, éventuellement, bâtiments, installations et matériel), destinée à être utilisée, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des aéronefs à la surface.

Aérodrome certifié. Aérodrome dont l'exploitant a reçu un certificat d'aérodrome.

Aire de manœuvre. Partie d'un aérodrome à utiliser pour les décollages, les atterrissages et la circulation des aéronefs à la surface, à l'exclusion des aires de trafic.

Aire de mouvement. Partie d'un aérodrome à utiliser pour les décollages, les atterrissages et la circulation des aéronefs à la surface, et qui comprend l'aire de manœuvre et les aires de trafic.

Aire de trafic. Aire définie, sur un aérodrome terrestre, destinée aux aéronefs pendant l'embarquement ou le débarquement de voyageurs, le chargement ou le déchargement de la poste ou du fret, l'avitaillement ou la reprise de carburant, le stationnement ou l'entretien.

Balise. Objet disposé au-dessus du niveau du sol pour indiquer un obstacle ou une limite.

Bande de piste. Aire définie comprenant la piste ainsi que le prolongement d'arrêt, si un tel prolongement est aménagé, et qui est destinée :

- à réduire les risques de dommages matériels au cas où un aéronef sortirait de la piste ;
- à assurer la protection des aéronefs qui survolent cette aire au cours des opérations de décollage ou d'atterrissage.

Bande de voie de circulation. Aire dans laquelle est comprise une voie de circulation, destinée à protéger les aéronefs qui circulent sur cette voie et à réduire les risques de dommages matériels causés à un aéronef qui en sortirait accidentellement.

Capacité maximale. A propos d'un aéronef, qui signifie la capacité maximale en sièges-passagers, ou la charge utile maximale, autorisée au titre de l'approbation du certificat de type de l'aéronef.

Certificat d'aérodrome. Certificat d'exploitation d'un aérodrome délivré par l'autorité de l'aviation civile.

Exploitant d'aérodrome. A propos d'un aérodrome certifié, signifie le titulaire du certificat d'aérodrome.

Installations et équipements d'aérodrome. Installations et équipements, à l'intérieur ou à l'extérieur des limites d'un aérodrome, qui sont édifiés ou installés et entretenus pour l'arrivée et le départ des aéronefs et leurs évolutions à la surface.

Manuel d'aérodrome. Manuel qui fait partie intégrante de la demande de certificat d'aérodrome, y compris tout amendement à ce manuel que l'Autorité de l'Aviation Civile aura adopté ou approuvé.

Marque. Symbole ou groupe de symboles mis en évidence à la surface de l'aire de mouvement pour fournir des renseignements aéronautiques.



Nombre maximal de sièges-passagers. A propos d'un aéronef, signifie le nombre maximal de sièges-passagers autorisé en vertu de l'approbation du certificat de type de l'aéronef.

Obstacle. Tout ou partie d'un objet fixe (temporaire ou permanent) ou mobile qui est situé sur une aire destinée à la circulation des aéronefs à la surface ou qui fait saillie au-dessus d'une surface définie destinée à protéger les aéronefs en vol.

Postulant. L'exploitant de l'aérodrome.

Surfaces de limitation d'obstacles. Série de surfaces qui définissent le volume d'espace aérien à garder dégagé d'obstacles à un aérodrome et à ses abords pour permettre aux aéronefs appelés à utiliser cet aérodrome d'évoluer avec la sécurité voulue et pour éviter que l'aérodrome ne soit rendu inutilisable par la multiplication d'obstacles aux alentours.

Système de gestion de la sécurité. Système pour la gestion de la sécurité à l'aérodrome, notamment structure organisationnelle, responsabilités, procédures, processus et dispositions, pour la mise en œuvre de politiques de sécurité d'aérodrome par l'exploitant d'aérodrome, qui permet le contrôle de la sécurité à l'aérodrome et son utilisation en toute sécurité.

Zone dégagée d'obstacles. Espace aérien situé au-dessus de la surface intérieure d'approche, des surfaces intérieures de transitions, de la surface d'atterrissage interrompu et de la partie de la bande de piste limitée par ces surfaces, qui n'est traversé par aucun obstacle fixe, à l'exception des objets légers et fragibles qui sont nécessaires pour la navigation aérienne.

Zone de travaux. Partie d'un aérodrome dans laquelle des travaux d'entretien ou de construction sont en cours.

Zone inutilisable. Partie de l'aire de mouvement qui ne se prête pas à être utilisée par les aéronefs et qui n'est pas disponible à cette fin.

1.3. Abréviations

Aux fins du présent règlement, les abréviations suivantes ont la signification ci-après :

PAPI : Indicateur de Trajectoire d'Approche (Precision Approach Path Indicator System).

VASIS : Indicateur Visuel de Pente d'Approche (Visual Approach Slope Indicator).

CHAPITRE 2. PROCESSUS DE CERTIFICATION DES AERODROMES

2.1. Introduction

La certification des aérodromes est un processus permettant à l'Autorité de l'aviation civile de s'assurer que l'exploitation d'un aérodrome se fait en toute sécurité et conformément aux exigences nationales en vigueur. La certification est applicable uniquement aux aérodromes destinés aux vols internationaux. A cet effet, dès qu'une manifestation d'intérêt de certification est notifiée à l'Autorité de l'aviation civile par un exploitant d'aérodrome, une réunion a lieu entre ces derniers. Lors de cette réunion, l'Autorité de l'aviation civile présente à l'exploitant d'aérodrome le processus de certification et met en place un chronogramme de mise en œuvre ; les différents documents à élaborer notamment le manuel d'aérodrome et ses annexes sont mis à la disposition du postulant, ainsi que les règlements et guides relatifs aux aérodromes. Le postulant devra ainsi soumettre à l'Autorité de l'aviation civile au plus tard six (06) mois après la réunion, une demande d'expression d'intérêt de certification.

Le processus de certification d'un aérodrome comporte les étapes suivantes :

- l'expression d'intérêt du postulant ;
- l'évaluation de la demande formelle de certificat ;
- la vérification sur site ;
- la délivrance du certificat ;
- la publication dans l'AIP du statut de l'aérodrome.

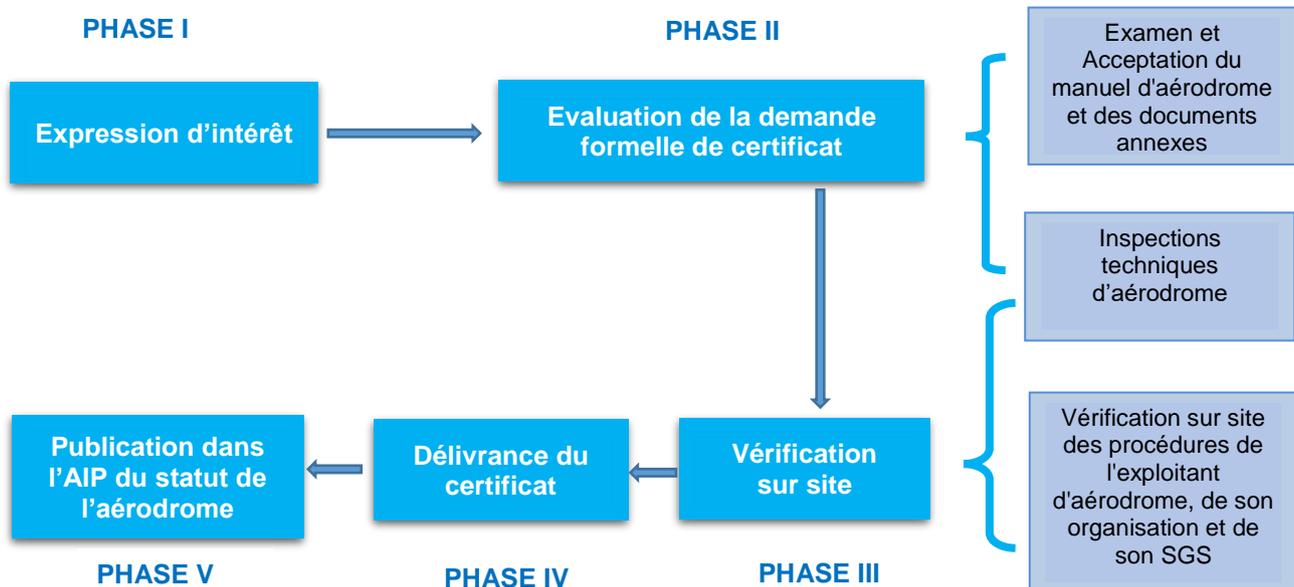


Fig.1. Les différentes phases du processus de certification d'un aérodrome



2.2. Expression d'intérêt du postulant

Tout postulant doit soumettre à l'Autorité de l'Aviation Civile le formulaire préalable à l'audit de certification de l'aérodrome dûment renseigné. (Voir en annexe 1). L'Autorité de l'Aviation Civile procède à la mise en place d'une équipe de certification composée des inspecteurs dans les différents domaines de l'aviation civile (AGA, ANS, sûreté, etc.). Cette équipe est chargée de l'évaluation du dossier afin de s'assurer :

- qu'il comporte les éléments indispensables à l'évaluation de la demande ;
- que le contenu permet l'exploitation de l'aérodrome en toute sécurité.

L'évaluation portant sur l'exploitation de l'aérodrome prend également en compte :

- la proximité de l'aérodrome par rapport à d'autres aérodromes et sites d'atterrissage, y compris les aérodromes militaires ;
- les obstacles et le relief ;
- toute nécessité excessive de restrictions opérationnelles ;
- l'existence de restrictions ou d'espace aérien contrôlé ainsi que l'existence de procédures aux instruments.

L'évaluation du formulaire renseigné par le postulant se fait à travers la fiche jointe en annexe 2 et celle de l'exploitation aérienne à travers une séance de brain-storming entre les membres de l'équipe de certification mise en place par décision du Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile.

Si le résultat de cette évaluation est négatif, c'est-à-dire qu'il a été relevé de problèmes graves de sécurité, il ne sera pas nécessaire de poursuivre le processus. Le postulant est avisé par courrier officiel dans un délai de quinze (15) jours après l'évaluation. L'Autorité de l'Aviation Civile classera une copie du formulaire.

Si le résultat de l'évaluation est positif, l'Autorité de l'Aviation Civile avise par écrit le postulant l'invitant à soumettre une demande formelle de certificat d'aérodrome. En plus de cette réponse, l'Autorité de l'Aviation Civile fournit au postulant :

- le formulaire de demande de certificat prescrit (voir annexe 3) ;
- un exemplaire du règlement relatif à la certification des aérodromes (annexes comprises) ;
- toutes publications, procédures et circulaires émis applicables aux aérodromes ;
- des informations relatives aux coûts de la certification et aux modalités de paiement.

2.3. Evaluation de la demande formelle de certificat d'aérodrome

2.3.1. Dépôt de la demande formelle

Tout postulant doit soumettre à l'approbation de l'Autorité de l'Aviation Civile une demande formelle composée :

- du formulaire de demande de certificat d'aérodrome dûment rempli (voir annexe 2) ;
- de deux exemplaires du manuel d'aérodrome, établi en conformité avec le Règlement sur la certification des aérodromes ;
- de la preuve de paiement des frais de certification (chèque ou virement bancaire) ;
- un certificat de conformité environnemental délivré par les entités compétentes de l'Etat. Attestant qu'une étude d'impact environnemental a été réalisée par le postulant.

Cette demande doit être envoyée au Directeur général de l'Autorité de l'Aviation Civile. Ce dernier adresse un accusé de réception au postulant lorsque toutes les pièces sont reçues. Le postulant sera informé des étapes suivantes par courrier officiel dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à partir de la date de réception de toutes les pièces justificatives.



2.3.2. Evaluation de la demande formelle

L'évaluation de la demande formelle de certificat d'aérodrome est faite conformément au Manuel d'audit de certification des aérodromes par les auditeurs/inspecteurs de l'Autorité de l'Aviation Civile, assistés éventuellement de spécialistes des politiques de l'espace aérien, des services de sauvetage et de lutte contre les incendies, des aides visuelles, etc.

L'évaluation de la demande formelle de certification comprend :

- a) l'évaluation de la capacité financière de l'exploitant ;
- b) l'examen du manuel d'aérodrome et des documents à l'appui ;
- c) des inspections techniques de l'infrastructure de l'aérodrome et de son équipement, en rapport avec les besoins associés aux opérations envisagées ;
- d) la vérification sur site des procédures opérationnelles de l'exploitant d'aérodrome, de son organisation et de son SGS, sur la base du contenu du manuel d'aérodrome ;
- e) l'acceptation du manuel d'aérodromes et de ses parties pertinentes relatives à la sécurité.

2.3.3. Acceptation du manuel d'aérodrome

L'évaluation de l'acceptabilité du manuel d'aérodrome et de ses annexes notamment les procédures opérationnelles par l'Autorité de l'Aviation Civile se fait à travers les check-lists d'évaluation initiale jointes en annexes 4, 5 et 6. Les check-lists en annexes 4, 5 et 6 serviront respectivement pour l'évaluation du formulaire de demande formelle, du manuel d'aérodrome et des procédures d'exploitation. Lors de cette évaluation, des pièces justificatives supplémentaires pourront être demandées à l'appui de toute déclaration faite. Lorsque le manuel est accepté, c'est dire conforme au guide d'élaboration d'un manuel d'aérodrome sur la base du rapport d'évaluation de l'équipe de certification, l'Autorité de l'aviation civile en informe l'exploitant d'aérodrome par courrier officiel dans un délai de quinze (15) jours. Dans le cas contraire, l'exploitant est informé par courrier officiel dans un délai de quinze (15) jours ouvrables pour qu'il mette à jour ses documents en tenant compte des observations formulées par l'équipe de certification. Le manuel sera accepté qu'après une réévaluation concluante des documents mis à jour.

2.3.4. Inspections techniques d'aérodrome

Les inspections techniques d'aérodrome comprennent, au minimum :

- a) une inspection de l'infrastructure, des surfaces de limitation d'obstacles (OLS), des aides visuelles et de l'équipement d'aérodrome à l'usage des avions ;
- b) une inspection des services RFF ;
- c) une inspection de la gestion du faunique.

L'évaluation du système de guidage et de contrôle de la circulation de surface (GCCS) doit être incluse durant cette phase. Les éléments à vérifier durant la phase d'inspection technique sont décrites en détails dans le PANS-AGA-Sénégal.

Option 1 : Inspections complètes par les inspecteurs de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Aux aérodromes où un SGS n'est pas entièrement opérationnel, des inspections complètes devraient être effectuées par l'Autorité de l'Aviation Civile. Pour ce faire, les inspecteurs de l'Autorité de l'Aviation civile utilisent les listes de vérifications d'inspections techniques. Lors de cette évaluation, des pièces justificatives pourront être demandées à l'appui de toute déclaration faite.



Si des inspections techniques ont été effectuées précédemment, et en fonction des changements intervenus à l'aérodrome depuis la dernière inspection, l'Autorité de l'Aviation Civile pourra procéder à une inspection de suivi plutôt qu'à une inspection complète, ce qui devrait consister à :

- a) Évaluer si les conditions existantes à l'aérodrome qui ont conduit aux conclusions des inspections techniques antérieures sont encore valables ;
- b) Examiner tout règlement nouveau qui serait applicable ;
- c) Examiner la mise en œuvre du plan d'actions correctives accepté précédemment.

Un rapport d'inspection de suivi doit être établi par l'équipe de certification, et inclure tous écarts ou toutes observations faites lors de l'inspection de suivi. Des mesures correctrices immédiates pourront être prises, au besoin, pendant les inspections de suivi.

Option 2 : démonstration de conformité par l'exploitant

Aux aérodromes où un SGS a été entièrement mis en œuvre, l'exploitant d'aérodrome devrait s'assurer que les exigences indiquées dans les listes de vérification communiquées par l'Autorité de l'Aviation Civile ont été satisfaites.

Note. — En fonction des réponses à la liste de vérification, l'exploitant d'aérodrome pourrait devoir entreprendre des évaluations de sécurité et les communiquer à l'Autorité de l'Aviation Civile, avec les listes de vérification remplies, pour acceptation.

L'Autorité de l'Aviation Civile devrait ensuite analyser les documents remplis par le postulant et, selon cette analyse, mener des vérifications sur site par échantillonnage.

2.4. Vérification sur site

La portée de la vérification sur site couvre les sujets inclus dans le manuel d'aérodrome notamment l'évaluation des procédures opérationnelles et du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) de l'exploitant. La vérification sur site confirme que l'exploitation technique de l'aérodrome est effectivement effectuée en conformité avec le règlement applicable et avec les procédures décrites dans le manuel. La vérification sur site du SGS est normalement incluse à ce stade de la certification initiale, mais, en fonction de l'entité de mise en œuvre du SGS à l'aérodrome, une vérification spécifique du SGS peut être effectuée séparément.

L'évaluation de la compétence organisationnelle et de la qualification du personnel de l'exploitant d'aérodrome est effectuée à cette étape. Elle se fait en se basant d'une part sur le manuel des métiers d'exploitation d'aérodrome et les check-lists audit compétence organisationnelle de l'exploitant et formation du personnel.

Note. — Comme il se pourrait que le SGS de l'exploitant d'aérodrome ne soit pas encore entièrement opérationnel, son efficacité sera évaluée pendant la supervision continue et cela constituera un important facteur pour décider de la supervision continue qui sera réalisée.

La vérification du SGS se focalise explicitement sur les éléments exigés pour accorder le certificat et couvre, s'il y a lieu, toutes les autres exigences pour un SGS.

Lorsque des inspections techniques ont été exécutées précédemment par l'Autorité de l'Aviation Civile, la vérification sur site tient compte des résultats des inspections techniques antérieures ainsi que des mesures correctives, le cas échéant. Les éléments à vérifier durant la phase de vérification sur site sont décrits dans les PANS-AGA-Sénégal (SN-SEC-AGA-PROC-01-A).



Si l'exploitant d'aérodrome n'est pas directement responsable pour certaines des activités sur lesquelles porte la certification, la vérification sur site assure l'existence d'une coordination appropriée entre l'exploitant d'aérodrome et les autres parties prenantes.

Note 1. — En raison de la vaste portée de la certification, une méthode d'échantillonnage consistant à vérifier certains sujets pourra être employée plutôt que la portée complète.

2.5. Analyse des constatations

En cas de problèmes constatés (durant la phase de vérification sur site ou durant de l'inspection technique), l'Autorité de l'aviation civile exige que l'exploitant élabore un plan d'actions correctives proposant des mesures d'élimination ou de d'atténuation avec des échéances pour chacune des corrections qui suivront. Les préoccupations de sécurité relevées par l'équipe d'inspection sur site doivent être analysées en termes de risque de sécurité conformément aux spécifications pertinentes contenues dans le *Doc SN-SEC-AGA-MECA-01-A* relatif au mécanisme de réalisation et d'évaluation des résultats d'une étude aéronautique.

L'Autorité de l'Aviation Civile peut imposer à l'exploitant d'aérodrome des mesures appropriées immédiates, si nécessaire, jusqu'à ce que des mesures aient été prises pour éliminer ou atténuer les problèmes constatés. Les constatations issues des différents domaines d'inspection, classées selon un indice de risque de sécurité doivent être annexées au rapport d'inspection et transmis à l'exploitant d'aérodrome par courrier officiel dans un délai de quinze (15) jours ouvrables.

Lorsque les écarts relevés par l'équipe d'inspection sur site présentent un problème grave de sécurité, l'équipe exige de l'exploitant d'aérodrome la mise en place de mesure d'atténuations immédiates. Le Chef d'équipe de certification en informe sans délai au gestionnaire d'audit de certification. Les mesures d'atténuation proposées par l'exploitant d'aérodrome devront être évaluées par l'équipe de certification en termes de pertinence, réalisme et d'impact sur l'efficacité et la sécurité des opérations d'aérodrome.

2.6. Mise en place et surveillance des plans d'actions correctives

Pour chaque constat relevé, l'exploitant doit proposer un plan d'actions correctives. Les actions correctives proposées doivent permettre de remédier aux besoins en matière de sécurité liés aux constatations et transmis à l'Autorité de l'aviation civile par courrier officiel dans un délai de trente (30) jours ouvrables à partir de la date de réception des rapports d'inspection/audit sur site. Une action corrective n'est acceptée qu'à condition qu'elle satisfasse les six (06) critères suivants :

- 1) Pertinence** — L'action corrective doit remédier aux problèmes et répondre aux besoins liés à la constatation.
- 2) Exhaustivité** — L'action corrective doit être complète et inclure tous les éléments ou aspects liés à la constatation.
- 3) Précision** — L'action corrective doit être énoncée selon une approche par étapes, selon les besoins, afin de définir le processus de mise en œuvre.
- 4) Spécificité** — L'action corrective doit indiquer qui fait quoi, et quand, en coordination avec le bureau ou l'entité responsable.
- 5) Réalisme** — L'action corrective doit être réaliste quant au contenu et aux délais de mise en œuvre.
- 6) Cohérence** — L'action corrective doit être cohérente avec les autres PAC

La fiche d'évaluation des plans d'actions correctives par l'Autorité de l'aviation civile est jointe en annexe 8.

Une fois le plan d'actions évalué et accepté, l'Autorité de l'aviation civile veillera à sa mise en œuvre



effective dans le cadre des inspections de surveillance continue. La vérification de la mise en œuvre des plans d'actions correctives se fait à travers la check-list jointe en annexe 9.

2.7. Approbation du manuel d'aérodrome

Les étapes d'évaluation pour l'approbation du Manuel d'aérodrome sont contenues dans la procédure d'approbation du manuel d'aérodrome. Par ailleurs, dans le cadre de la surveillance continue, l'Autorité de l'aviation civile utilise le manuel d'aérodrome comme document clé pour déterminer la compétence organisationnelle initiale et continue du détenteur de certificat d'aérodrome.

2.8. Approbation des demandes d'exemptions

Les conditions d'évaluation et d'acceptation des éventuelles demandes d'exemptions des exploitants d'aérodrome sont décrites dans la *procédure d'exemption pour des non-conformités aux aérodromes*.

2.9. Délivrance du certificat d'aérodrome

2.9.1. Certificat d'aérodrome

Si aucun problème n'est signalé ou une fois que les plans d'actions correctives ont été acceptés et qu'il a été convenu de mesures d'atténuation permettant de réduire les risques de sécurité à un niveau acceptable, l'Autorité de l'aviation civile délivre le certificat d'aérodrome au postulant dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Le certificat d'aérodrome est transmis au postulant par courrier officiel. Un appendice décrivant les conditions essentielles existantes à l'aérodrome est joint au certificat ; ceci peut inclure les points suivants :

- a) code de référence d'aérodrome ;
- b) type d'avion critique ;
- c) conditions opérationnelles pour l'accueil des avions critiques pour lesquels l'installation est prévue ;
- d) catégorie de RFF ;
- e) restrictions opérationnelles à l'aérodrome ;
- f) écarts autorisés par rapport à la compatibilité de l'aérodrome, conditions/restrictions opérationnelles dont ils sont assortis et leur validité.

Note. — Les écarts acceptés doivent être énumérés dans le manuel d'aérodrome de même que les exemptions accordées.

Tant que les conditions de délivrance sont maintenues, la validité du certificat est de trois (03) ans. Pendant la période de validité du certificat, l'Autorité de l'aviation civile surveille la mise en œuvre en temps voulu des plans d'action correctrice dans le cadre de la supervision continue.

2.9.2. Certificat d'aérodrome provisoire

L'Autorité de l'aviation civile peut délivrer au postulant un certificat d'aérodrome provisoire autorisant le postulant à exploiter l'aérodrome, pourvu qu'elle se soit assurée qu'un certificat d'aérodrome relatif à l'aérodrome en question sera délivré au postulant aussitôt après l'achèvement de la procédure d'attribution du certificat d'aérodrome provisoire.

Un certificat d'aérodrome provisoire est émis lorsque :



- l'exploitant d'aérodrome ne peut se conformer entièrement à certaines dispositions du règlement applicable tel que la mise en œuvre des procédures opérationnelles pour les aérodromes qui viennent d'être construit où il est indispensable d'accorder un délai pour cette mise en œuvre ;
- certaines normes ou pratiques spécifiées ne peuvent être respectées du fait du développement de l'aérodrome (attribution d'exemptions dont la mise en œuvre demande une certaine durée) ;
- La délivrance du certificat d'aérodrome provisoire est dans l'intérêt public et n'est pas contraire à la sécurité de l'aviation civile.

Un certificat d'aérodrome provisoire vient à expiration :

- a) à la date à laquelle le certificat d'aérodrome est délivré ; ou
- b) à la date d'expiration spécifiée dans ce certificat d'aérodrome provisoire, selon que l'une ou l'autre éventualité intervienne en premier lieu.

2.10. Publication dans l'AIP du statut d'aérodrome certifié

L'Autorité de l'aviation civile publie le statut de certification des aérodromes dans la publication d'information aéronautique, en incluant :

- a) Le nom de l'aérodrome et l'indicateur d'emplacement OACI ;
- b) Le nom et l'adresse de l'exploitant ;
- c) La référence du certificat ;
- d) La date de délivrance du certificat et la validité du certificat ;
- e) Les observations, s'il y a lieu.

Si des préoccupations de sécurité ont été observées sur l'aérodrome, le certificat pourra être assorti de conditions spéciales ou de restrictions opérationnelles qui seront publiées dans la publication d'information aéronautique (AIP) ou par NOTAM, jusqu'à l'achèvement du plan d'action corrective. Dans un tel cas, la validité pourra être écourtée pour être en cohérence avec la durée et le contenu du plan d'action correctrice. D'autres mesures possibles qui pourront être prises par l'Autorité de l'aviation civile comprennent la suspension du certificat et sa révocation.

2.11. Validité et renouvellement du certificat d'aérodrome

La durée de validité du certificat est de trois (03) ans et la durée de validité du certificat d'aérodrome provisoire ne peut pas dépasser dix-huit mois (18) mois. L'Autorité de l'Aviation Civile peut le suspendre, le révoquer ou l'annuler si le postulant, au cours de la période de validité, ne maintient pas un niveau élevé et constant de sécurité.

A l'expiration, le postulant doit pour le renouvellement effectuer la même démarche que pour la délivrance du premier certificat, excluant l'étape de l'expression d'intérêt. Le postulant doit introduire une demande formelle au moins six (6) mois avant l'expiration du certificat en cours.

Le renouvellement du certificat d'aérodrome est déterminé en tenant compte des résultats du programme de surveillance du titulaire, effectué au cours de la période de validité du certificat. Ce programme de surveillance inclus une revue complète des items couverts par la certification initiale.

Au cours du processus de renouvellement, l'Autorité de l'aviation civile doit évaluer aussi :



1. l'ensemble des plans d'actions correctives (PAC) soumis par l'exploitant ;
2. la capacité organisationnelle et le niveau des ressources de l'exploitant ;
3. le manuel d'aérodrome et le manuel de Gestion de la Sécurité de l'exploitant ;
4. les dérogations / exemptions.

Les éléments de preuves de cette réévaluation constituent le dossier de renouvellement du certificat. Pour ce faire, l'exploitant doit soumettre sa demande de renouvellement de certificat, au moins six (06) mois avant la date d'expiration du certificat en cours. Cette demande doit comporter :

- le formulaire de demande de certificat dûment rempli ;
- deux (02) copies du manuel d'aérodrome et du manuel SGS ;
- les justificatifs de la capacité financière de l'exploitant ;
- les justificatifs de paiement des frais de délivrance du certificat d'aérodrome, le cas échéant ;
- tout autre document que l'autorité de l'aviation civile pourrait exiger.

Les phases de délivrance et de publication du certificat sont identiques à celles de la certification initiale.

2.12. Renonciation à un certificat d'aérodrome

Tout titulaire d'un certificat d'aérodrome doit donner à l'Autorité de l'Aviation Civile un préavis écrit d'au moins six (6) mois avant la date à laquelle il renonce au certificat, afin que les dispositions utiles puissent être prises. Le préavis devra préciser si l'aérodrome restera ouvert ou pas à l'échéance de la date de renonciation. À la réception du préavis, les inspecteurs d'aérodrome de l'Autorité de l'aviation civile :

- vérifie les titres de l'exploitant qui demande l'annulation en sa qualité de titulaire du certificat ;
- vérifie que la notification reçue de l'exploitant d'aérodrome répond aux exigences du règlement
- vérifie qu'un NOTAM approprié avisant du changement de statut a été publié si l'aérodrome doit rester ouvert
- ou si l'aérodrome doit être fermé à tout trafic, vérifie que l'exploitant d'aérodrome a pris des mesures de sécurité suffisantes (enlèvement des manches à vent et des marques, mise en place de marques appropriées de fermeture, balises d'indisponibilité et autres aides visuelles selon les besoins,...).

S'il est établi que la demande d'annulation du certificat est en règle, l'Autorité de l'aviation civile émet une lettre annulant le certificat avec effet à compter de la date spécifiée dans le préavis donné par le titulaire du certificat.

S'il est envisagé que l'aérodrome reste ouvert à l'utilisation comme aérodrome non certifié, il convient que l'Autorité de l'aviation civile veille au respect des exigences de sécurité pour de tels aérodromes.

L'Autorité de l'aviation civile informera le service d'information aéronautique du statut d'aérodrome non certifié ou de la fermeture d'aérodrome, selon le cas, pour que les dispositions appropriées soient prises en conformité avec les dispositions du RAS 15.

2.13. Transfert de certificat d'aérodrome

2.13.1. Généralités

Le transfert d'un certificat d'aérodrome est requis lorsque la propriété et l'exploitation d'aérodrome sont transférées d'un exploitant à un autre. Les raisons d'un transfert sont notamment la vente d'un aérodrome ou le transfert de la responsabilité de son exploitation d'une administration publique à une entité d'aérodrome constituée par les pouvoirs publics, telle qu'une autorité aéroportuaire ou une



administration municipale. Il peut aussi faire suite à la privatisation d'un aérodrome ou à sa constitution en société.

Le certificat d'aérodrome n'est pas cessible. Toutefois, l'Autorité de l'Aviation Civile peut donner son consentement au transfert d'un certificat d'aérodrome. Le titulaire du certificat, doit aviser par courrier officiel à l'Autorité de l'Aviation Civile, au moins six (6) mois avant l'échéance, de la cessation de son exploitation.

2.13.2. Demande formelle de transfert

Le cessionnaire doit formuler une demande de transfert de certificat par lettre officielle à l'autorité de l'Aviation civile, dans un délai de trois (03) mois jours avant qu'il ne cesse d'exploiter l'aérodrome. Cette lettre doit préciser le motif du transfert, les coordonnées du cessionnaire ainsi que les documents administratifs qui l'y autorisent.

La lettre doit être aussi accompagnée de documents attestant que le nouvel exploitant a les compétences organisationnelles pour assurer l'exploitation, la gestion et la maintenance de l'aérodrome en toute sécurité, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Le nouvel exploitant doit aussi fournir à l'Autorité de l'Aviation civile tous les documents requis pour attester qu'il peut assurer une gestion viable de l'aérodrome. L'Autorité de l'Aviation civile peut aussi demander tout autre document nécessaire dans l'évaluation de la demande de transfert.

2.13.3. Evaluation et approbation de la demande de transfert

Une fois la demande reçue avec toutes les pièces justificatives, les inspecteurs d'aérodrome de l'Autorité de l'aviation civile doivent examiner les procédures de transfert de responsabilité pour s'assurer qu'elles comprennent l'évaluation de tous les changements et la capacité du nouvel exploitant à assurer une gestion et une maintenance adéquate de l'aérodrome.

Les inspecteurs d'aérodrome doivent également évaluer l'organisation, la compétence et la qualification des personnels du nouvel exploitant en se basant sur le manuel des métiers d'exploitation d'aérodrome, à travers la check-list jointe en annexe 7. En plus de l'évaluation de la compétence du personnel, les inspecteurs d'aérodrome doivent aussi évaluer les procédures opérationnelles, l'organisation et le SGS du nouvel exploitant et à l'aide de la check-list des procédures d'exploitation.

A l'issue de l'évaluation de la demande, un rapport est rédigé par les inspecteurs d'aérodrome et est transmis au Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation civile. Le Directeur général de l'ANACIM examine le rapport et donne son avis. Si l'avis est favorable, l'Autorité de l'aviation civile informe le cessionnaire par courrier officiel dans un délai de 30 jours au plus tard.

L'Autorité de l'Aviation civile doit ainsi mentionner dans le certificat d'aérodrome de l'exploitant les informations amendées avant transmission du certificat au nouvel exploitant. Si l'avis est défavorable, l'Autorité de l'Aviation civile avise le cessionnaire de ses raisons, par écrit, au plus tard 30 jours après avoir pris cette décision et en tout état de cause, dans les 60 jours après l'acceptation de la demande du cessionnaire.

2.13.4. Publication

L'autorité de l'Aviation civile initie une demande de publication auprès des services AIS de l'ASECNA pour une demande de publication du certificat amendé dans l'AIP. Après consentement du transfert de certificat par l'Autorité de l'Aviation civile, le nouvel exploitant publie les amendements liés aux informations sur la gestion de l'aérodrome dans l'AIP.



2.14. Amendement du certificat d'aérodrome

2.14.1. Généralités

L'Autorité de l'Aviation Civile peut amender un certificat d'aérodrome si :

- une modification intervient dans la propriété ou la gestion de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans l'utilisation ou l'exploitation de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans les limites de l'aérodrome ;
- le titulaire du certificat d'aérodrome demande un amendement.

La liste non exhaustive ci-dessous récapitule les changements qui entraînent systématiquement l'amendement du certificat d'aérodrome. Il s'agit d'un (e) :

1. modification du code de référence de l'aérodrome indiqué sur le certificat d'aérodrome délivré ;
2. modification de l'aéronef de référence indiqué sur le certificat d'aérodrome délivré ;
3. modification du nom de l'exploitant d'aérodrome certifié ;
4. modification de la dénomination de l'aérodrome certifié ;
5. changement de la catégorie d'usage de l'aérodrome certifié (public, privé ou restreint) ;
6. changement de la Nature du trafic traité sur l'aérodrome certifié (international ou national pour le cas des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique) ;
7. modification des caractéristiques de ou des pistes (longueur ou largeur) de l'aérodrome certifié ;
8. modification de la catégorie d'aérodrome pour le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie d'aviation ;
9. période de validité du certificat expirée après certification de renouvellement du certificat ;
10. recertification d'un aérodrome ;
11. délocalisation physique de l'aérodrome certifié après une recertification initiale d'aérodrome ;
12. modification des spécifications d'exploitation de l'aérodrome certifié joint au certificat d'aérodrome délivré ;
13. modification de la catégorie d'approche de l'aérodrome certifié ;
14. modification des exemptions ou dérogations accordées par l'autorité de l'aviation civile ;
15. modification des restrictions imposées pour l'exploitation de l'aérodrome certifié ;
16. transfert du certificat d'aérodrome à un autre exploitant d'aérodrome ;
17. etc.

2.14.2. Demande d'amendement

Le Titulaire de certificat d'aérodrome doit aviser l'Autorité de l'aviation civile par courrier officiel de toute modification intervenant dans son exploitation ayant un impact sur le statut de l'aérodrome, dans un délai maximal de trente (30) jours.

Les demandes de mise à jour du certificat d'aérodrome sont envoyées par courrier officiel au Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile accompagnées des propositions d'amendement et de pièces justificatives.

La demande de mise à jour doit contenir au moins les éléments suivants :

- les motifs de l'amendement ;
- les parties à amender ;
- l'impact des changements sur la sécurité et l'efficacité de l'exploitation aéroportuaire ;
- le procédé de publication des amendements pour le besoins des usagers ;
- Tout autre document jugé utile.



Le texte de l'amendement doit être présenté de la manière suivante :

Le texte à supprimer est rayé	Suppression
Le nouveau texte est présenté en grisé	Addition
Le texte à supprimer est rayé et suivi, en grisé, du texte qui le remplace.	Remplacement

A titre d'exemples : l'avion de référence retenu compte tenu de la situation actuelle est le ~~B747-400~~
~~B737-900~~, le code de référence associé ~~4E~~ **4C**.

Le niveau de protection du service ~~SLI~~ est **9-8**.

2.14.3. Evaluation et approbation de la demande

A la réception de la demande, le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile, l'impute à la Direction de la navigation aérienne et des aérodromes, qui l'évalue à travers la check-list jointe en annexe 8.

A l'issue de l'évaluation, un rapport est rédigé par les inspecteurs d'aérodrome et est transmis au Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile. Le Directeur général ~~de l'ANACIM~~ examine le rapport et donne son avis. Si l'avis est favorable, l'Autorité de l'aviation civile en informe le demandeur par courrier officiel dans un délai de 30 jours.

L'Autorité de l'aviation civile mentionne les informations amendées dans le certificat d'aérodrome avant transmission à l'exploitant. Si l'avis est défavorable, le requérant est informé par l'Autorité de l'aviation civile à travers un courrier officiel avec les motifs du rejet dans un délai de 30 jours.

2.14.4. Publication

L'autorité de l'Aviation civile initie une demande de publication auprès des services AIS une demande de publication du certificat amendé dans l'AIP dans un délai de 30 jours. L'exploitant d'aérodrome doit aussi amender son manuel d'aérodrome et initier auprès des services AIS de l'ASECNA la publication dans l'AIP des informations amendées.



Annexe 1. Formulaire préalable a l'audit de certification de l'aérodrome

Formulaire à remplir par le postulant en y joignant les documents demandés et à renvoyer au Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile à l'adresse suivante :

BP 8184 Aéroport Militaire Léopold Sédar SENGHOR

Tel : +221 33 869 53 35

Fax +221 33 820 04 03

Nom de l'aérodrome	Nom de l'exploitant :	Ville :
---------------------------	------------------------------	----------------

Pièces à joindre

- Organigramme de l'organisme en charge de la gestion de l'aérodrome
- Plans de l'aérodrome (plan de masse, plans de servitudes aéronautiques, procédures d'arrivée et de départ, plan de situation)
- Programme hebdomadaire de vols et trafic annuel
- Manuel d'aérodrome et procédures ci-dessous listées s'ils existent

Numéros	Questions	Oui	Non
1	Quelle est le code de référence de l'aérodrome ?		
2	Quelle est la catégorie d'exploitation de l'aérodrome ?		
3	Quel est le plus grand type d'aéronef fréquentant l'aérodrome ?		
4	L'aérodrome dispose-t-il d'un titre de propriété ?		
5	L'aérodrome est-il clôturé ?		
6	L'exploitant dispose-t-il d'une autorisation d'exploitation de l'aérodrome ?		
7	Y a-t-il une procédure de comptes rendus d'aérodrome ?		
8	Y a-t-il une procédure établie relative à l'accès à l'aire de mouvement ?		
9	L'aérodrome dispose-t-il d'un plan d'urgence ?		
10	Les services de lutte contre l'incendie de l'aéroport sont-ils sous la responsabilité de l'exploitant d'aérodrome ? Sinon existe-t-il un mécanisme de coordination avec l'organisme en charge de ces services ?		
11	Quel est le niveau de protection de l'aérodrome ? Donner un bref aperçu des moyens et du personnel de lutte contre l'incendie disponible.		
12	Y a-t-il une procédure d'inspection de l'aire de mouvement et des surfaces de limitation d'obstacles ?		
13	Y a-t-il une procédure d'inspection et d'entretien des aides visuelles et circuits électriques de l'aérodrome ?		
14	Y a-t-il une procédure d'entretien de l'aire de mouvement ?		
15	Y a-t-il une procédure de gestion de la sécurité pour l'exécution des travaux sur l'aérodrome ?		



Numéros	Questions	Oui	Non
16	Y a-t-il une procédure de gestion de l'aire de trafic ?		
17	Y a-t-il une procédure de contrôle des véhicules évoluant sur l'aire de mouvement ou à proximité ?		
18	Y a-t-il une procédure de gestion des risques d'incursion d'animaux ?		
19	Y a-t-il une procédure de contrôle des obstacles ?		
20	Y a-t-il un plan d'enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés ?		
21	Y a-t-il des procédures sur la manutention des marchandises dangereuses ?		
22	Y a-t-il un mécanisme de coordination entre l'exploitant d'aérodrome et les fournisseurs de carburant d'aviation ?		
23	Existe-t-il un arrangement sur les opérations par faible visibilité ?		
24	Y a-t-il des procédures destinées à la protection des emplacements des aides à la navigation ?		
25	L'aérodrome dispose-t-il d'un système de gestion de la sécurité ?		
26	Des audits de sécurité internes sont-ils organisés sur l'aérodrome ?		
27	L'aérodrome dispose-t-il d'un certificat de conformité environnemental délivré par les entités compétentes de l'Etat ?		
Date :	Signature	Prénoms et nom du dirigeant responsable	Cachet

Réservé à l'Autorité de l'Aviation Civile			
Date de réception du formulaire :		Date de fin d'évaluation de l'expression d'intérêt :	
Pour l'équipe de certification, le Chef d'équipe		Date et signature :	
Le gestionnaire d'audit		Date et signature :	
Décision : Accepté <input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/>	Date :	Nom et Signature du Directeur Général :	
Motifs du rejet (si c'est le cas) :			



Annexe 2. Formulaire d'évaluation du formulaire de l'expression d'intérêt du postulant

N°	Questions	Réponse fournie par le postulant		Références de l'exploitant	Références réglementaires	Niveau d'acceptabilité pour évaluation		Observations
		Oui	Non			Acceptable	Non acceptable	
1)	Quelle est le code de référence de l'aérodrome ?							
2)	Quelle est la catégorie d'exploitation de l'aérodrome ?							
3)	Quel est le plus grand type d'aéronef fréquentant l'aérodrome ?							
4)	L'aérodrome dispose-t-il d'un titre de propriété ?							
5)	L'aérodrome est-il clôturé ?							
6)	L'exploitant dispose-t-il d'une autorisation d'exploitation de l'aérodrome ?							
7)	Y a-t-il une procédure de comptes rendus d'aérodrome ?							
8)	Y a-t-il une procédure établie relative à l'accès à l'aire de mouvement ?							
9)	L'aérodrome dispose-t-il d'un plan d'urgence ?							
10)	Les services de lutte contre l'incendie de l'aéroport sont-ils sous la responsabilité de l'exploitant d'aérodrome ? Sinon existe-t-il un mécanisme de coordination avec l'organisme en charge de ces services ?							
11)	Quel est le niveau de protection de l'aérodrome ? Donner un bref aperçu des moyens et du personnel SLI							



N°	Questions	Réponse fournie par le postulant		Références de l'exploitant	Références réglementaires	Niveau d'acceptabilité pour évaluation		Observations
		Oui	Non			Acceptable	Non acceptable	
12)	Y a-t-il une procédure d'inspection de l'aire de mouvement et des surfaces de limitation d'obstacles ?							
13)	Y a-t-il une procédure d'inspection et d'entretien des aides visuelles et circuits électriques de l'aérodrome ?							
14)	Y a-t-il une procédure d'entretien de l'aire de mouvement ?							
15)	Y a-t-il une procédure de gestion de la sécurité pour l'exécution des travaux sur l'aérodrome ?							
16)	Y a-t-il une procédure de gestion de l'aire de trafic ?							
17)	Y a-t-il une procédure de contrôle des véhicules évoluant sur l'aire de mouvement ou à proximité ?							
18)	Y a-t-il une procédure de gestion des risques d'incursion d'animaux ?							
19)	Y a-t-il une procédure de contrôle des obstacles ?							
20)	Y a-t-il un plan d'enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés ?							
21)	Y a-t-il des procédures sur la manutention des marchandises dangereuses ?							
22)	Y a-t-il un mécanisme de coordination entre l'exploitant d'aérodrome et les fournisseurs de carburant d'aviation ?							
23)	Existe-t-il un arrangement sur les opérations par faible visibilité ?							
24)	Y a-t-il des procédures destinées à la protection							



N°	Questions	Réponse fournie par le postulant		Références de l'exploitant	Références réglementaires	Niveau d'acceptabilité pour évaluation		Observations
		Oui	Non			Acceptable	Non acceptable	
	des emplacements des aides à la navigation ?							
25)	L'aérodrome dispose-t-il d'un système de gestion de la sécurité ?							
26)	Des audits de sécurité internes sont-ils organisés sur l'aérodrome ?							
27)	L'aérodrome dispose-t-il d'un certificat de conformité environnemental délivré par les entités compétentes de l'Etat ?							
Commentaire de l'AACs								
Décision de l'AACS								
Satisfaisant <input type="checkbox"/>					Non satisfaisant <input type="checkbox"/>			
Pour l'équipe de certification, le Chef d'équipe :					Signature :			
Date d'évaluation :								



Annexe 3. Formulaire de demande formelle de certificat d'aérodrome

1. Renseignements sur le postulant :

Nom complet :

.....
....

Adresse :

.....
....

..... Boîte postale :

.....

Fonction :

.....
...

Téléphone :Télécopie :

.....

2. Renseignements sur le site de l'aérodrome

Nom de l'aérodrome :

Coordonnées du point de référence d'aérodrome :

3. Le postulant est-il propriétaire du site de l'aérodrome ?

Oui Non

Dans la négative, donner :

- (1) des précisions sur les droits détenus à l'égard du site ;
- (2) le nom et l'adresse du propriétaire du site et des documents écrits prouvant qu'une autorisation a été obtenue pour l'utilisation du site comme aérodrome postulant.

4. Indiquer le type le plus grand d'aéronef appelé à utiliser l'aérodrome

.....
....

5. L'aérodrome sera-t-il utilisé pour des activités de transport public régulier ?

Oui Non

6. Code de référence et catégorie d'exploitation de l'aérodrome

Code de référence :

.....



Agence nationale de l'Aviation
civile et de la Météorologie

Processus de certification des aérodromes

SN-SEC-AGA-PROS-02-E

Page :25 de 78

Amdt :3

Date :Juin 2016

...

Catégorie d'exploitation :

.....

...

7. Précisions devant figurer sur le certificat d'aérodrome

Nom de l'aérodrome :

.....

...

Exploitant :

.....

...



[Au nom de l'exploitant d'aérodrome mentionné ci-dessus*], je sollicite par la présente un certificat d'exploitation de l'aérodrome.

**Rayer si ceci est sans objet.*

Signature :

Ma compétence pour agir au nom de l'auteur de la demande est :

.....
.....
.....

Nom de la personne qui fait la déclaration :

Date :/...../.....

Réservé à l'Autorité de l'Aviation Civile

Date de réception de la demande :

Date du début de l'audit :

Date de fin de l'audit :

Pour l'équipe de certification, le Chef d'équipe :

Le gestionnaire d'audit :

Décision :

Accepté Refusé

Date :

Nom et Signature du Directeur Général :

Remarques :



Annexe 4. Liste de vérification pour l'examen du formulaire de la demande formelle

Rubriques	Directives pour l'examen des preuves	Etat de mis en œuvre	Observations et références
Le formulaire de demande formelle est-il correctement renseigné et signé du dirigeant responsable	➤ Examiner le formulaire	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
L'exploitant a-t-il déposé trois (03) exemplaires du manuel d'aérodrome	➤ Vérifier la disponibilité de deux (02) en version papier ➤ Vérifier la disponibilité de un (01) en version électronique	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
L'exploitation a-t-il soumis l'ensemble des documents requis pour examen ?	➤ Vérifier que les documents ci-dessous sont soumis par l'exploitant d'aérodrome : – La déclaration de conformité ; – Le calendrier des événements ; – Les CV des principaux responsables en charge de la sécurité et de la sûreté ; – L'acte notarial de constitution de l'entreprise ; – les renseignements sur les ressources financières relatives à la gestion de l'aérodrome	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
L'exploitant s'est-il acquitté des frais relatifs à la certification	➤ Vérifier la disponibilité du reçu de paiement.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	

**Annexe 5. Formulaire d'évaluation initiale du manuel d'aérodrome**

Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
PRESENTATION DU MANUEL D'AERODROME				
Chapitre 2, § 2.1	Reliure amovible – Intercalaires : <ul style="list-style-type: none">➤ Le manuel doit se présenter sous la forme d'un classeur pour faciliter les mises à jour➤ Pour faciliter la consultation des documents, les parties ou chapitres doivent être séparés. Les séparations (intercalaires, onglets, etc.) doivent porter le numéro et le titre du chapitre➤ Le format des pages doit être celui du type commercial normalisé (21 x 29,7 cm).➤ Toutes les pages doivent être perforées pour être classées sous couverture résistante à brochage mobile, permettant une insertion ou un retrait facile des pages lors d'une mise à jour		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Partie 0, § 1.3	Page de couverture (page de garde) : <ul style="list-style-type: none">➤ Vérifier que les informations ci-après figurent sur la page couverture :➤ Le titre du document ;➤ Le nom de l'aérodrome ;➤ Le N° d'édition ;➤ La date d'édition ;➤ Les Nom, adresse, fax, tél, email, site web de l'exploitant ;➤ Une photo de l'aérodrome.➤ Numéro de l'exemplaire➤ Numéro du certificat d'aérodrome (applicable aux éditions/amendements du Manuel suivant pour un certificat déjà délivré).		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
Partie 0, § 1.2	Les pages du Manuel : Vérifier que toutes les pages du manuel d'aérodrome disposent en entête de page : <ul style="list-style-type: none">➤ Le logo et le nom de l'exploitant ;➤ Le titre du document ;➤ Le nom de l'aérodrome ;➤ Le numéro d'édition ;➤ La date d'édition➤ Le numéro de l'amendement➤ La date de l'amendement		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Partie 0, § 1.4	Page de validation : Vérifier que la page de validation comporte : <ul style="list-style-type: none">➤ Le (s) nom(s), fonction et visa du (des) rédacteur (s) ;➤ Le (s) nom(s), fonction et visa du (des) vérificateur (s) ;➤ Le nom, fonction et visa de l'approbateur ;➤ La date de rédaction, de vérification et d'approbation		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Partie 0, § 1.5	Déclaration de l'exploitant : Vérifier que le manuel d'aérodrome comporte une déclaration signée par l'exploitant		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5	Liste des pages effectives : Vérifier que la liste des pages effectives ou pages en vigueur figure dans le manuel		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Partie 0, § 1.7	Liste des mises à jour : Vérifier que le tableau est présenté sous la forme prévue par le plan-type		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
Partie 0, § 1.8	Liste des non conformités autorisées : Vérifier que la liste des autorisations et dérogations accordées conformément aux règlements applicables en vigueur, figure dans le manuel, avec les objets, les références des textes en vertu desquels elles ont été octroyées, dates d'octroi et d'entrée en vigueur		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Partie 0, § 1.8	Liste de référence : Vérifier que les titres des documents pertinents utilisés sont mentionnés.		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Partie 0, § 1.9	Table des matières : Vérifier qu'une table des matières est éditée		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Partie 0, § 1.10	Abréviations et symboles utilisés : Vérifier que les abréviations et symboles utilisés sont mentionnés		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
1^{ère} PARTIE GÉNÉRALITÉS				
Alinéa i)	Objet et portée du manuel d'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Alinéa ii)	Exigence légale d'un certificat d'aérodrome, telle que la prévoit la réglementation nationale		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Alinéa iii)	Conditions applicables à l'utilisation de l'aérodrome (texte indiquant que l'aérodrome, lorsqu'il est utilisable pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs, sera toujours utilisable par tous dans des conditions uniformes)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
Alinéa iv)	Système d'information aéronautique existant et procédures de publication		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Alinéa v)	Système d'enregistrement des mouvements d'aéronefs		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Alinéa vi)	Obligation de l'exploitant d'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 1.1	Définitions		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 1.2	Acronymes		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
2^{ème} PARTIE RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE DE L'AÉRODROME				
§2.1. Alinéa i)	Plan de l'aérodrome indiquant les principales installations servant à l'exploitation, en particulier l'emplacement de chaque indicateur de direction du vent		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§2.1. § ii)	Plan de l'aérodrome indiquant ses limites		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§2.1. Alinéa iii)	Plan indiquant la distance entre l' aérodrome et la ville ou l'agglomération la plus proche, ainsi que, le cas échéant, l'emplacement des installations et du matériel d'aérodrome se trouvant à l'extérieur du périmètre aéroportuaire		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§2.1. Alinéa iv)	Renseignement sur le titre de propriété du site de l'aérodrome. Si les Limites de l'aérodrome ne sont pas définies dans ce document, renseignement sur le titre ou l'intérêt dans le bien-fonds sur lequel l'aérodrome est implanté et plan indiquant les limites de l'aérodrome et sa position.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
3^{ème} PARTIE RENSEIGNEMENTS SUR L'AÉRODROME À COMMUNIQUER AU SERVICE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE (AIS)				
3.1. Renseignements d'ordre général				
§3.1. Alinéa i)	Nom de l'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.1. Alinéa ii)	Emplacement de l'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.1. iii)	Coordonnées géographiques du point de référence d'aérodrome déterminées selon le Système géodésique mondial - 1984 (SGS-84)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.1. Renseignements d'ordre général; Alinéa iv)	Altitude de l'aérodrome et ondulation du géoïde au point de mesure		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§3.1. Alinéa v)	Altitude de chaque seuil et ondulation du géoïde au point de mesure, altitude d'extrémité de piste et de tous points significatifs, hauts et bas, le long de la piste, et altitude la plus élevée de la zone de toucher des roues d'une piste avec approche de précision		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.1. Alinéa vi)	Température de référence d'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.1. Alinéa vii)	Précision sur le radiophare de l'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.1. Alinéa viii)	Nom de l'exploitant d'aérodrome, ainsi que l'adresse et les numéros de téléphone où il est possible de le contacter à tout moment		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
3.2. Renseignements sur les caractéristiques dimensionnelles de l'aérodrome				
§3.2. Alinéa i)	Piste : orientation vraie, numéro d'identification, longueur, largeur, emplacement du seuil décalé, pente, type de surface, type de piste et, dans le cas d'une piste avec approche de précision existence d'une zone dégagée d'obstacles		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa ii)	Longueur, largeur et type de surface des bandes, zones de sécurité d'extrémité de piste et prolongements d'arrêt		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa iii)	Longueur, largeur et type de surface des voies de circulation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§3.2. iv)	Type de surface de l'aire de trafic et postes de stationnement d'aéronef		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa v)	Longueur du prolongement dégagé et profil du sol		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa vi)	Aides visuelles pour les procédures d'approche (type de balisage lumineux d'approche et indicateurs visuels de pente d'approche (PAPI-APAPI et T-VASIS/ATVASIS);		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa vii)	Marques et feux de piste, de voie de circulation et d'aire de trafic ; autres aides visuelles de guidage et de contrôle sur les voies de circulation et les aires de trafic, y compris les points d'attente avant la piste, points d'attente intermédiaires et barres d'arrêt, ainsi que l'emplacement et le type du système de guidage visuel pour l'accostage; alimentation électrique auxiliaire pour l'éclairage)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa viii)	Emplacement et fréquence radio de tous points de vérification VOR d'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa ix)	Emplacement et désignation des itinéraires normalisés de circulation au sol		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa x)	Coordonnées géographiques de chaque seuil		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§3.2. Alinéa xi)	Coordonnées géographiques des points axiaux appropriés des voies de circulation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa xii)	Coordonnées géographiques de chaque poste de stationnement d'aéronef		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa xiii)	Coordonnées géographiques et altitude du point le plus élevé des obstacles significatifs situés dans les aires d'approche et de décollage, dans l'aire d'approche indirecte et au voisinage de l'aérodrome. (La meilleure façon de présenter ces renseignements peut être sous la forme de cartes telles que celles qui sont requises pour établir les publications d'information aéronautique, comme il est spécifié dans les RAS 14 et 15.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa xiv)	Type de surface et force portante des chaussées, communiquée au moyen de la méthode ACN-PCN		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa xv)	Un ou plusieurs emplacements de vérification des altimètres avant le vol déterminés sur une aire de trafic avec leur altitude		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa xvi)	Distances déclarées: TORA (distance de roulement utilisable au décollage), TODA (distance utilisable au décollage), ASDA (distance utilisable pour l'accélération-arrêt), LDA (distance utilisable à l'atterrissage)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§3.2. Alinéa xvii)	Plan d'enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés : numéros de téléphone/télex/télécopie et adresse électronique du bureau du coordinateur d'aérodrome pour les opérations d'enlèvement d'aéronefs accidentellement immobilisés sur l'aire de mouvement ou au voisinage de celle-ci; renseignements sur les moyens disponibles pour l'enlèvement, exprimés en indiquant le type d'aéronef le plus grand pour l'enlèvement duquel l'aérodrome est équipé		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§3.2. Alinéa xviii)	Sauvetage et lutte contre l'incendie : niveau de protection assuré, exprimé en fonction de la catégorie de services de sauvetage et de lutte contre l'incendie, qui devrait correspondre à l'avion le plus long qui utilise normalement l'aérodrome ; types et quantités d'agents extincteurs normalement disponibles à l'aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4^{ème} PARTIE RENSEIGNEMENTS SUR LES PROCÉDURES D'EXPLOITATION ET LES MESURES DE SÉCURITÉ D'AÉRODROME				
4.1. Comptes rendus d'aérodrome				
<i>Renseignements au sujet des procédures à suivre pour rendre compte de modifications des renseignements sur l'aérodrome publié dans l'alp et des procédures de demande d'émission de notam, notamment :</i>				
§4.1. Alinéa i)	Organisation des services de l'exploitant en vue d'assurer ses missions, notamment pour la collecte et le suivi des informations à communiquer et pour la communication elle-même		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.1. Alinéa ii)	Identification les informations que l'exploitant doit communiquer, en vue de leur publication à l'AIP		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.1. Alinéa iii)	Identification du service et des personnes (de façon nominative) auxquels l'exploitant doit communiquer les informations		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.1. Alinéa iv)	Identification du format de l'information (plans, fiches pré-formatées, etc.) et les modalités de sa transmission (notamment les délais)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.1. Alinéa v)	Communication des informations		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.1. Alinéa vi)	Référence aux procédures mises en place par l'exploitant pour assurance de l'exactitude des informations communiquées et publiées		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.1. Alinéa vii)	Référence aux procédures mises en place par l'exploitant pour assurer une coordination avec les services de l'Autorité de L'Aviation Civile.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.2. Accès à l'aire de mouvement de l'aérodrome				
Renseignements sur les procédures établies et à suivre en coordination avec l'organe chargé de la prévention d'actes d'intervention illicite dans l'aviation civile à l'aérodrome ainsi que de l'entrée non autorisée de personnes, véhicules, engins, animaux ou autres sur l'aire de mouvement, notamment				
§4.2. Alinéa i)	Référence aux procédures mises en place par l'exploitant pour l'organisation de ses services en vue d'assurer ses missions ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.2. Alinéa ii)	référence aux procédures mises en place par l'exploitant pour le contrôle et la maintenance des accès à l'aire de mouvement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.2. Alinéa iii)	référence aux procédures mises en place par l'exploitant pour le contrôle et la maintenance des clôtures sur l'aérodrome ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.2. Alinéa iv)	référence aux procédures mises en place par l'exploitant pour identifier le service et les personnes (de façon nominative) responsables et inscrire leurs numéros de téléphone 24h/24 ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.2. Alinéa v)	référence aux procédures mises en place par l'exploitant pour la coordination avec les autres acteurs de l'aérodrome, notamment dans le cas où une partie de l'aire de mouvement est gérée par un tiers (compagnie aérienne, constructeur, etc.).		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.2. Alinéa vi)	Il faut fournir en annexe un plan des clôtures.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.2. Alinéa vii)	Plan des clôtures et un descriptif des types de clôtures utilisés		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.3. Plan d'urgence d'aérodrome				
§4.3. Alinéa i)	Mesures prévues pour faire face à des situations d'urgence survenant sur l'aérodrome ou dans son voisinage, telles que : situations critiques affectant des aéronefs en vol; incendies de bâtiments; sabotage, y compris les menaces à la bombe (aéronef ou bâtiment) ; actes de capture illicite d'aéronef; et Incidents sur l'aéroport dans lesquels interviennent des considérations de mesures à prendre «pendant la situation d'urgence» et « après la situation d'urgence ».		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.3. Alinéa ii)	Renseignements détaillés sur les mises à l'épreuve prévues pour les		<input type="checkbox"/> S	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
	installations et matériel d'aérodrome à utiliser en cas d'urgence notamment la fréquence des essais		<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.3. Alinéa ii)	Renseignements détaillés sur les exercices prévus pour mettre à l'épreuve les plans d'urgence, notamment leur fréquence		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.3. Alinéa vii)	Liste des organismes, organes et personnes ayant compétence, tant à l'aéroport qu'à l'extérieur, pour jouer un rôle là où survient une situation d'urgence; leurs numéros de téléphone/télécopie, leurs adresses électroniques ainsi que les adresses SITA et les fréquences radio de leurs bureaux		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.3. Alinéa vi)	Etablissement d'un comité d'urgence d'aérodrome pour organiser des entraînements et d'autres mesures de préparation à des situations d'urgence		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.3. Alinéa vii)	Nomination d'un commandant des opérations sur les lieux pour l'ensemble d'une intervention d'urgence		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.4. Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs				
§4.4. Alinéa i)	Le niveau de protection du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie de l'aérodrome, y compris les éventuelles modulations de niveau		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	▪
§4.4. Alinéa ii)	La liste des installations (notamment le nombre de postes de service de sauvetage et de lutte contre les incendies), équipements et personnels (une liste nominative n'est pas requise dans le Manuel d'Aérodrome)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.4. Alinéa iii)	Les informations relatives aux consignes opérationnelles. Une référence à une procédure de suivi de l'agrément du personnel est à fournir.		<input type="checkbox"/> S	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
			<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.4. Alinéa iv)	Quand l'aérodrome est un aérodrome situé en bordure de plan d'eau, le Manuel d'Aérodrome doit le préciser, ainsi que les moyens spécifiques requis dans ce cas.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.4. Alinéa v)	Le Manuel mentionne également les missions annexes que les agents chargés du Service de sauvetage et de lutte contre les incendies pourraient être amenés à effectuer (inspections de piste, lutte contre le péril aviaire, etc.).		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.4. Alinéa vi)	Si les services de sauvetage et de lutte contre les incendies des aéronefs sont confiés à un sous-traitant, préciser les modalités de la sous-traitance, en particulier les moyens de contrôle du respect du contrat.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.5. Inspections de l'aire de mouvement				
§4.5. Alinéa i)	Procédures d'inspections quotidiennes de l'aire de mouvements		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa ii)	Nombre d'inspections quotidiennes programmées		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa iii)	Référence au protocole exploitant/tiers relatif aux inspections pistes et entretien de l'aire de mouvement si ces tâches ne sont pas effectuées par l'exploitant lui-même		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.5. Alinéa iv)	Procédure de communication avec les services de la tour de contrôle lors des inspections notamment pour pénétrer, traverser et sortir des chaussées aéronautiques (piste en particulier)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa v)	Moyens de communication utilisés pendant les inspections		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa vi)	Personnes (de façon nominative) responsables des inspections et inscrire leurs numéros de téléphone 24h/24		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa vii)	Système d'inspection, la tenue des registres, les comptes rendus de résultats, les mesures de suivi, les mesures correctrices.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa viii)	Evaluation de l'état des différents éléments constituant l'aire de mouvement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa ix)	Procédure de communication des informations sur l'état des éléments de l'aire de mouvement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.5. Alinéa x)	Format des informations communiquées, les modalités d'archivage, les modalités d'intervention et le(s) responsable(s)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.5. Alinéa xii)	Procédures et moyens éventuels mis en place pour les intempéries, incluant : a) les pluies fortes (chaussées inondées, zones impraticables, etc.) ; b) les vents forts (arrimage des matériels de piste, positionnement des aéronefs, etc.) ; c) les tempêtes de sable.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.6. Aides visuelles et circuits électriques d'aérodrome Renseignements sur les procédures d'inspection et d'entretien des feux aéronautiques (y compris le balisage lumineux des obstacles), panneaux de signalisation, marques et circuits électriques d'aérodrome, notamment:				
§4.6. Alinéa i)	Dispositions pour l'exécution d'inspections pendant et en dehors des heures normales d'ouverture de l'aérodrome et liste de vérification pour ces inspections		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	-
§4.6. Alinéa ii)	Dispositions pour l'enregistrement du résultat des inspections et pour les mesures de suivi visant à remédier aux déficiences		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.6. Alinéa iii)	Dispositions pour l'exécution de l'entretien courant et de l'entretien d'urgence		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.6. Alinéa iv)	Dispositions pour les sources d'alimentation électrique auxiliaire, le cas échéant et, s'il y a lieu, détails de toute autre méthode pour répondre à une défaillance partielle ou totale des systèmes		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.6. Alinéa v)	Communication des informations sur l'état du balisage et de l'alimentation électrique auprès des services intéressés		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.6. Alinéa vi)	Maintenance des feux inclut notamment les mesures de luminosité et de colorimétrie des feux, notamment pour tenir compte de l'influence de la gomme ou autres contaminants déposés sur la piste sur ces paramètres		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.6. Alinéa vii)	Temps de commutation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.6. Alinéa viii)	Balisage des obstacles dans les zones grevées de servitudes aéronautiques		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.7. Entretien de l'aire de mouvement <i>Renseignements sur les installations et procédures d'entretien de l'aire de mouvement, notamment</i>				
§4.7. Alinéa i)	Procédures relatives à l'entretien des pistes, des voies de circulation, des bandes, des systèmes d'évacuation des eaux, et des aires de trafic			
§4.7. Alinéa ii)	Fréquence des opérations d'entretien qui font l'objet d'une planification (inspection visuelle des chaussées aéronautiques, dégommage, inspection des systèmes d'assainissement et de drainage, fauchage, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.7. Alinéa iii)	Procédures d'entretien préventif des différents éléments de l'aire de mouvement (notamment pour ce qui concerne la portance, la glissance, l'uni et l'état de surface des pistes, les voies de circulation, de l'aire de trafic, l'état des bandes de piste, des systèmes de récupération des eaux, la présence d'objets sur les chaussées, etc.), en précisant notamment : a) la fréquence des opérations d'entretien préventif qui font l'objet d'une planification (inspection visuelle des chaussées aéronautiques, dégommage, inspection des systèmes d'assainissement et de drainage, fauchage, etc.) ; b) les méthodes d'évaluation de l'état des chaussées.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
	c) les procédures d'entretien curatif des différents éléments de l'aire de mouvement (notamment pour ce qui concerne la portance, la glissance, l'uni et la surface des pistes, les voies de circulation, de l'aire de trafic, l'état des bandes de piste, des systèmes de récupération des eaux, etc.);			
§4.7. Alinéa iv)	Modalités de déclenchement d'actions curatives		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.7. Alinéa v)	Méthodes d'évaluation de l'état des chaussées		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.8. Travaux d'aérodrome — sécurité				
Renseignements sur les procédures de planning et d'exécution, avec la sécurité voulue, de travaux de construction et de maintenance (y compris ceux qu'il peut être nécessaire d'exécuter à bref délai), sur l'aire de mouvement ou à proximité, qui pourraient faire saillie au-dessus d'une surface de limitation d'obstacles, notamment:				
§4.8.	Procédures définies par l'exploitant pour assurer la sécurité des travaux, en intégrant la programmation, l'ouverture du chantier, la conduite des travaux, le suivi de ces travaux et la clôture du chantier (notamment le balisage, le marquage du chantier, nettoyage du chantier et de ses abords, de risques de projection de matériaux, de la visite de fin de chantier pour s'assurer que la zone peut être remise en service, etc.).		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.8.	La gestion des prolongements de chantier.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.8.	Procédures associées et des éventuelles restrictions d'utilisation.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.8.	Informations sur les procédures de coordination et de diffusion de l'information aux organismes concernés par les travaux, y compris les procédures de communication avec l'organisme assurant les services de la circulation aérienne pendant les travaux. Les communications visées ici concernent la programmation du chantier, son exécution et la clôture du chantier		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.9. Gestion de l'aire de trafic Renseignements sur les procédures de gestion de l'aire de trafic, notamment				
§4.9. Alinéa 1)	Informations sur les procédures relatives à la répartition de la gestion du trafic sur l'aérodrome entre les services de l'exploitant et ceux chargés de la navigation aérienne		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 2)	Informations sur les procédures relatives à la coordination avec les services du contrôle d'Aérodrome sur l'aire de trafic, y compris la gestion des avis de vent fort		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 3)	Informations sur les procédures relatives à l'attribution des postes de stationnement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 4)	Informations sur les procédures relatives à l'autorisation de repoussage des aéronefs et de démarrage des aéronefs		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.9. Alinéa 5)	Informations sur les procédures relatives au service de placement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 6)	Informations sur les procédures relatives au service de guidage des aéronefs		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 1)	Renseignements relatifs aux moyens matériels, ressources humaines et aux procédures de gestion de l'aire de trafic pour l'établissement des plans de parking		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 2)	Renseignements relatifs aux moyens matériels, ressources humaines et aux procédures de gestion de l'aire de trafic pour la définition des zones de stockage des matériels de piste		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 3)	Renseignements relatifs aux moyens matériels, ressources humaines et aux procédures de gestion de l'aire de trafic pour l'attribution des postes de stationnement (établissement du planning, diffusion aux tiers concernés, compatibilité avec la capacité des postes, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 4)	Renseignements relatifs aux moyens matériels, ressources humaines et aux procédures de gestion de l'aire de trafic pour l'accostage des aéronefs, notamment pour l'utilisation du système d'accostage le cas échéant		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.9. Alinéa 5)	Renseignements relatifs aux moyens matériels, ressources humaines et aux procédures de gestion de l'aire de trafic pour la mise en route et le repoussage des aéronefs		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.9. Alinéa 6)	Renseignements relatifs aux moyens matériels, ressources humaines et aux procédures de gestion de l'aire de trafic pour la coordination avec les autres organismes intervenant sur l'aire de trafic (services de la navigation aérienne, exploitants en escale, essenciers, compagnies aériennes, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.10. Gestion de la sécurité sur l'aire de trafic Procédures visant à assurer la sécurité sur l'aire de trafic, notamment:				
§4.10. Alinéa i)	Informations concernant les procédures relatives de protection contre le souffle des réacteurs (établissement des itinéraires de circulation des véhicules et des personnes, mise en place de barrières anti-souffle)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.10. Alinéa ii)	Informations concernant les procédures relatives aux mesures de protection pendant les opérations d'avitaillement lorsque l'exploitant assure lui-même (ou sous-traité) le service		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.10. Alinéa iii)	Informations concernant les procédures relatives à la formation des personnels chargés de l'avitaillement, lorsque l'exploitant assure lui-même (ou sous-traité) le service		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.10. Alinéa iv)	Informations concernant les procédures relatives au déversement accidentel de carburant		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.10. Alinéa v)	Informations concernant les procédures relatives au balayage et au nettoyage des aires de trafic (définitions des seuils d'interventions curatives et préventives, modalités de communication et de demande d'intervention, intervention, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.10. Alinéa vi)	Informations concernant les procédures relatives à la mise en œuvre des inspections prévues pour les aires de mouvements		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.10. Alinéa vii)	Informations concernant les procédures relatives à l'enlèvement des objets se trouvant sur les chaussées aéronautiques et pouvant constituer un danger pour les aéronefs ou les véhicules et piétons se trouvant à proximité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.10. Alinéa viii)	Informations concernant les procédures relatives à la formation des agents appelés à circuler sur l'aire de trafic		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.10. Alinéa xi)	Informations concernant les procédures relatives aux mesures de protection du personnel travaillant sur l'aire de trafic ainsi que le contrôle du respect de ces mesures (cela comprend également la définition des circuits piétons et véhicule, l'établissement des règles de circulation routière, le port de baudrier, etc.).		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.10. Gestion de la sécurité sur l'aire de trafic ;	Informations sur les procédures rédigées par les sous-traitants dans le cas où certaines des opérations mentionnées sont assurées par ceux-ci		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.11. Contrôle des véhicules côté piste				
Renseignements sur la procédure prévue pour le contrôle des véhicules de surface évoluant sur l'aire de mouvement ou à proximité, notamment				
§4.11. Alinéa i)	Informations sur les procédures relatives aux mesures applicables en matière de circulation des véhicules sur l'aire de mouvement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.11. Alinéa ii)	Informations sur les procédures relatives à la demande et à la délivrance des permis de conduire pour les véhicules employés sur l'aire de mouvement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.11. Alinéa iii)	Informations sur les procédures relatives à la formation du personnel à la conduite sur les aires de trafic (particularités, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.11. Alinéa iv)	Informations sur les procédures relatives à la sensibilisation du personnel aux risques de la conduite sur les aires de trafic		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.11. Alinéa v)	Informations sur les procédures relatives au plan d'évolution des véhicules à l'intérieur de l'emprise		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.11. Alinéa vi	Référence aux procédures définissant les règles de circulation routière sur l'aérodrome pour assurer la sécurité de la circulation des aéronefs		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.11. Alinéa vii	Référence aux procédures de délivrance des autorisations de circuler sur l'aire de mouvement, de sensibilisation de ce personnel (respect des textes en vigueur, dangers liés au souffle des réacteurs, dangers spécifiques de l'aérodrome, utilisation des radios, circulation en conditions de faible visibilité, respect des aires critiques et des aires sensibles, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.11. Alinéa viii	Référence aux procédures relatives aux communications entre les agents circulant dans les véhicules sur l'aire de mouvement, et les services du contrôle de la circulation des aéronefs (phraséologie, points de contact, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.11. Alinéa ix	Référence aux procédures permettant de garantir que les véhicules circulant sur l'aire de mouvement sont convenablement équipés (équipement de communication pour les véhicules amenés à circuler sur la piste, couleur du véhicule, gyrophares, etc.).		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
4.12. Gestion des risques d'incursion d'animaux				
Renseignements sur les procédures destinées à parer aux dangers que présente pour les opérations aériennes la présence d'oiseaux ou de mammifères dans le circuit de vol ou dans l'aire de mouvement de l'aérodrome, notamment				
§4.12	Les périodes d'activité du service de lutte contre le péril aviaire		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.12	Les moyens mis en œuvre.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.12	Les procédures établies en cas d'incursion d'animaux sur l'aire de mouvement.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.12. Alinéa i)	Le contexte local ayant une influence sur la sécurité (présence de zones d'attraction d'oiseaux, gestion des surfaces non revêtues qui tiennent compte du péril aviaire etc.) ainsi que les actions sur l'environnement aptes à rendre l'aérodrome inhospitalier pour les oiseaux, sur les incursions constatées d'animaux, etc. ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.12. Alinéa ii)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour l'adaptation des consignes à l'évolution des risques		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/>	
4.13. Contrôle des obstacles				
Renseignements sur les procédures de:				
§4.13. Alinéa i)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour la surveillance du respect des surfaces de dégagements		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.13. Alinéa ii)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour la notification des éléments ne respectant pas les servitudes aéronautiques de dégagement et radioélectriques		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.13. Alinéa iii)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour le contrôle des obstacles qui dépendent de l'exploitant		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.13. Alinéa iv)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour la notification, à l'Autorité de l'Aviation Civile, de la nature, de l'emplacement des obstacles et de toute modification les concernant, notamment pour la publication par la voie de l'information aéronautique		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.13. Alinéa i)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour le suivi des obstacles préalablement identifiés, et pour relever les nouveaux obstacles, dans les zones sur lesquelles il est responsable de leur suivi (méthode, fréquence, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.13. Alinéa ii)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour la communication et notification aux autorités compétentes des obstacles identifiés, ainsi que pour les obstacles, hors de la zone de compétence de l'exploitant, mais dont il aurait connaissance		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.13. Alinéa iii)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour le respect des servitudes sur les chantiers relevant de sa compétence (que ces chantiers soient sous sa responsabilité ou celle de sous-traitants)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.13. Alinéa iv)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour la suppression des obstacles constituant un danger pour la circulation aérienne, lorsque ces obstacles relèvent de sa responsabilité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§4.13. Alinéa v)	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour évaluer des obstacles perçant les surfaces de dégagement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.14. Enlèvement d'aéronefs accidentellement immobilisés Renseignements sur les procédures prévues pour l'enlèvement d'un aéronef accidentellement immobilisé sur l'aire de mouvement ou à proximité, notamment:				
§4.14.	Informations relatives aux procédures que l'exploitant a mises en place pour procéder ou faire procéder à l'enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés. Si un plan d'enlèvement a été établi, alors il convient de le mentionner		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.14.	Lorsque les moyens utilisables pour procéder à l'enlèvement ne sont pas sur l'aérodrome, et que le recours fait l'objet d'une convention particulière, alors cette convention doit être mentionnée.	23/27§ 4.14.1	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.15. Manutention de marchandises dangereuses <i>Note. — Les matières dangereuses comprennent les liquides et solides inflammables, les liquides corrosifs, les gaz comprimés et les matières aimantées ou radioactives. Les arrangements prévus pour parer à un déversement accidentel de matières dangereuses devraient figurer dans le plan d'urgence d'aérodrome.</i> Renseignements sur les procédures à mettre en place pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage de matières dangereuses sur l'aérodrome, notamment:				
§4.15.	Descriptions informations sur les postes isolés dédiés, entre autres, aux aéronefs pour les opérations de chargement et de déchargement de matières dangereuses (ainsi que pour le parking des aéronefs en transportant, lorsque cela s'impose), le cas échéant		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.15.	Les procédures d'information des services de lutte contre l'incendie des aéronefs sur la localisation et les mouvements des matières dangereuses		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
			<input type="checkbox"/> NA	
§4.15.	Descriptions des procédures indiquant les méthodes et moyens de contrôle des installations utilisées pour le stockage et la manutention des matières dangereuses ainsi que les dispositions prises pour parer à un déversement accidentel de matières dangereuses.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.15.	Informations sur les zones de l'aérodrome où des matières dangereuses sont stockées, ainsi que les cheminements associés		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
4.16. Opérations par faible visibilité				
§4.16. Alinéa i)	Procédures de coordination entre l'exploitant et les services de la navigation aérienne (par exemple, pour l'exécution des inspections visuelles des chaussées par procédure de faible visibilité) ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.16. Alinéa ii)	Procédures mises en place par l'exploitant pour assurer ses missions (mise en état de veille du Service de sauvetage et de lutte contre les incendies qui sera à décrire préférentiellement ici, mesure et communication de la portée visuelle de piste, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.16. Alinéa iii)	Moyens mis en œuvre pour s'assurer que tout le personnel amené à circuler sur l'aire de mouvement est informé en temps réel de l'activation des procédures sur les opérations par faible visibilité ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.16. Alinéa iv)	Restrictions de circulation des véhicules et les procédures d'application associées		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.16. Alinéa v)	Aspects relatifs à la fourniture d'énergie et de balisage en cas de faible visibilité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
			<input type="checkbox"/> NA	
4.17. Protection des emplacements des aides à la navigation				
Renseignements sur les procédures destinées à assurer la protection des emplacements des aides radar et aides radio à la navigation implantées sur l'aérodrome afin d'éviter toute dégradation de leurs performances, notamment				
§4.17	Plans de référence existants sur lesquels sont établis des servitudes en liaison avec les aides à la navigation aérienne (plans de servitudes radioélectriques approuvés)	22/27§ 4.16.6.2	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.17. Alinéa i)	Précisions sur les procédures, consignes opérationnelles ou moyens mis en place par l'exploitant pour assurer la protection des emplacements des aides à la navigation (plan décrivant l'ensemble des aires à protéger et les aides à la navigation associées, la périodicité des contrôles etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.17. Alinéa ii)	Connaissance par tous les intervenants concernés des contraintes liées au respect des aides à la navigation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§4.17. Alinéa iii)	Information sur la coordination avec les services de la navigation aérienne (protocoles ou accords d'intervention entre l'exploitant et le prestataire de services de navigation aérienne)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5^{ème} PARTIE SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ				
Renseignements sur le système de gestion de la sécurité établi afin d'assurer le respect de toutes les exigences en matière de sécurité et d'améliorer constamment les performances dans ce domaine, les éléments essentiels étant les suivants:				
Composante 1. Politique et objectifs de sécurité				
5.1.1. Élément 1. Engagement et responsabilités de la direction a)				
§5.1.1. Alinéa a)	Engagement à observer toutes les exigences nationales et internationales applicables		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
			<input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa b)	Déclaration claire au sujet de l'allocation des ressources nécessaires pour l'exécution de la politique de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa c)	Engagement à mettre en place des procédures de comptes rendus de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa d)	Enoncé clair des types de comportements opérationnels inacceptables		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa e)	Description des conditions dans lesquelles les exemptions d'actions disciplinaires seront applicables		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa f)	Description des moyens de communication de la politique, avec un soutien incontestable dans toute l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa g)	Description du processus de révision périodique de la politique pour s'assurer qu'elle reste adéquate et appropriée à l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa h)	Description du processus formel d'établissement d'objectifs cohérents de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa i)	Description des objectifs de sécurité en vigueur incluant, pour chacun des indicateurs de performance, des cibles et les actions correctrices nécessaires		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
	pour atteindre et maintenir la performance de sécurité visée		<input type="checkbox"/> NA	
§5.1.1. Alinéa j)	Description du processus formel de promotion et diffusion des objectifs de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.1.2. Élément 2. Obligations de rendre compte en matière de sécurité				
§5.1.2. Alinéa i)	Nom et titre du gestionnaire supérieur responsable qui, indépendamment des autres fonctions, a la responsabilité ultime et la responsabilité, au nom de l'organisation, pour la mise en œuvre et le maintien du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.2. Alinéa ii)	Confirmation que le gestionnaire supérieur responsable a la responsabilité d'assurer que le système de gestion de la sécurité est correctement mis en œuvre et fonctionne selon les exigences dans tous les domaines de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.2. Alinéa iii)	Confirmation que le gestionnaire supérieur responsable a le plein contrôle des ressources financières nécessaires pour les services aéronautiques autorisés en vertu du certificat d'exploitation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.2. Alinéa iv)	Confirmation que le gestionnaire supérieur responsable a le plein contrôle des ressources humaines nécessaires pour les services aéronautiques autorisés en vertu du certificat d'exploitation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.2. Alinéa v)	Confirmation que le gestionnaire supérieur responsable est directement responsable de la conduite des affaires de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§5.1.2. Alinéa vi)	Confirmation que le gestionnaire supérieur responsable est l'autorité ultime pour les services aéronautiques autorisés en vertu du certificat d'exploitation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.2. Alinéa vii)	Description des responsabilités de tous les membres de la direction, indépendamment des autres fonctions, ainsi que des travailleurs, à l'égard du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.2. Alinéa viii)	Description des dispositions assurant que les responsabilités, les obligations de rendre compte et les autorités en matière de sécurité sont documentées et communiquées à l'ensemble de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§5.1.2. Alinéa ix)	Définition des niveaux de gestion et des autorités de prise de décisions concernant la tolérance des risques de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.1.3. Élément 3. Nomination du personnel clé chargé de la sécurité				
§5.1.3. Alinéa i)	Nom et le titre de la personne qualifiée nommée pour gérer et superviser le fonctionnement courant du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.3, Alinéa ii)	Description des fonctions et responsabilités de la personne qui supervise le fonctionnement du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.3, Alinéa iii)	Description des responsabilités, obligations de rendre compte et autorités en matière de sécurité du personnel à tous les niveaux de l'organisation et la confirmation qu'elles sont documentées		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
5.1.4. Élément 4. Coordination et planification des interventions d'urgence				
§ 5.1.4, Alinéa i)	Confirmation que l'organisation a un plan de mesures d'urgence approprié à la taille, la nature et la complexité de ses opérations		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.4, Alinéa ii)	Description des dispositions assurant que l'organisation coordonne ses mesures d'urgence avec celles des autres organisations avec lesquelles elle doit interagir au cours de la prestation de services		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.4, Alinéa iii)	Description du processus mis en place pour distribuer et communiquer les procédures de coordination à tout le personnel des autres organisations avec lesquelles l'organisation doit interagir au cours de la prestation de services		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.1.5. Élément 5. Documentation relative au SGS				
§ 5.1.5, Alinéa i)	Description des dispositions que l'organisation a mises en place concernant l'exploitation d'une bibliothèque pour conserver la documentation à propos des risques de sécurité et les documents appropriés de gestion de la sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa ii)	Description des dispositions que l'organisation a mises en place pour documenter et conserver la documentation concernant le SGS sous forme papier ou électronique		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa iii)	Description des dispositions que l'organisation a mises en place pour assurer que la documentation sur le SGS est élaborée d'une manière qui décrit clairement le SGS et les relations entre le fonctionnement de toutes ses composantes		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa iv)	Description du plan de mise en œuvre du SGS pour assurer que le SGS satisfait aux objectifs de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
			<input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa v)	Confirmation que le plan de mise en œuvre du SGS a été développé par une personne ou un groupe de planification qui possède une expérience de base adéquate		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa vi)	Confirmation que la personne ou le groupe de planification a disposé de suffisamment de ressources (y compris le temps pour les réunions) pour le développement du plan de mise en œuvre du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa vii)	Confirmation que le plan de mise en œuvre du SGS est supporté par la haute direction de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa viii)	La description du processus assurant que l'exécution du plan de mise en œuvre du SGS fait l'objet de suivi régulier par la haute direction de l'organisation ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa ix)	Description des phases progressives du plan de mise en œuvre du SGS ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa x)	Dispositions assurant que le plan de mise en œuvre du SGS prévoit explicitement la coordination entre le SGS de l'organisation et les SGS d'autres organisations avec lesquelles il faut interagir au cours de la prestation des services		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa xi)	Communication de l'approche globale concernant la gestion de la sécurité à l'ensemble de l'organisation ;		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§ 5.1.5, Alinéa xii)	Documentation de tous les aspects du SGS, y compris, entre autres, la politique de sécurité, les objectifs, les procédures et les responsabilités, obligations de rendre compte et autorités individuelles en matière de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa xiii)	renseignements du Manuel du système de gestion de la sécurité (MSGs) articulant clairement la gestion du risque comme une activité à prendre en compte au moment de la conception initiale et l'assurance de la sécurité comme une activité continue de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa xiv)	Identification des parties pertinentes de la documentation relative aux SGS qui sont intégrées dans le Manuel d'Aérodrome		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa xv)	Description du système d'archives qui assure la génération et le maintien de tous les documents nécessaires pour soutenir les besoins opérationnels		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa xvi)	Confirmation que le système d'archives de l'organisation est conforme aux exigences réglementaires applicables et aux meilleures pratiques de l'industrie		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.1.5, Alinéa xvii)	Description des dispositions assurant que le système d'archives de l'organisation prévoit des processus de contrôle nécessaires pour assurer une identification appropriée, la lisibilité, le stockage, la protection, l'archivage, la récupération, le temps de rétention et d'élimination des documents		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Composante 2. Gestion du risque de sécurité				
5.2.1. Élément 1. Suivi et mesure de la performance de Sécurité				



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§ 5.2.1, Alinéa i)	description du système formel de collecte et de traitement des données de sécurité pour recueillir efficacement l'information sur les dangers liés aux opérations		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa ii)	Description des dispositions assurant que le système formel de collecte et de traitement des données de sécurité de l'organisation comprend une combinaison des méthodes réactive, proactive et prédictive de collection des données de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa iii)	Description des processus réactifs qui permettent la saisie des informations pertinentes pour la gestion du risque et de la sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa iv)	Description de la formation adéquate aux méthodes réactives de collecte de données de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa v)	Description de la procédure de communication adéquate aux méthodes réactives de collecte de données de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa vi)	Description des dispositions assurant que les comptes rendus réactifs sont simples, accessibles et en proportion avec l'envergure de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa vii)	Description des dispositions assurant que les comptes rendus réactifs sont examinés au niveau approprié de gestion		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§ 5.2.1, Alinéa viii)	Description du processus de rétroaction pour informer les contributeurs que leurs comptes rendus ont été reçus et pour partager les résultats de leur analyse		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa ix)	Description des processus proactifs qui ont pour but d'identifier activement les risques de sécurité à travers l'analyse de ses activités		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa x)	Description de la formation adéquate aux méthodes proactives de collecte des données de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa xi)	Description de la procédure de communication adéquate aux méthodes proactives de collecte de données de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa xii)	Description des dispositions assurant que les comptes rendus proactifs sont simples, accessibles et en proportion avec l'envergure de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa xiii)	Description du processus prédictif qui permet de capturer la performance du système de gestion de la sécurité en temps réel à l'égard des opérations courant		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa xiv)	Description de la formation adéquate aux méthodes prédictives de collecte des données de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa xv)	Description de la procédure de communication adéquate aux méthodes prédictives de collecte de données de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
			<input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.1, Alinéa xvi)	Description des dispositions assurant que le processus prédictif de collecte de données de sécurité est en proportion avec l'envergure des activités de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.2.2. Élément 2. Gestion du changement				
§ 5.2.2, Alinéa i)	Description du processus formel qui permet l'analyse, l'évaluation et le contrôle des risques de sécurité découlant des opérations		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.2, Alinéa ii)	Description des dispositions assurant que le Manuel du SGS de l'organisation énonce clairement les relations entre les dangers, les conséquences et les risques de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.2, Alinéa iii)	Description du processus structuré pour analyser en termes de probabilité et de gravité les risques de sécurité associés aux conséquences des dangers identifiés		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.2, Alinéa iv)	Description des critères identifiés pour évaluer les risques de sécurité et établir s'ils sont tolérables (c'est-à-dire le niveau acceptable de risque de sécurité que l'organisation est disposée à accepter)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.2.2, Alinéa v)	Description des stratégies d'atténuation des risques de sécurité qui comprennent des plans d'actions correctrices / préventives pour prévenir la répétition des événements signalés et les carences		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3. Composante 3. Assurance de la sécurité				
5.3.1. Élément 1. Suivi et mesure de la performance de Sécurité				
5.3.1 Alinéa i)	Description du processus interne pour vérifier les performances de sécurité de		<input type="checkbox"/> S	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
	l'organisation et valider l'efficacité des contrôles de risques de sécurité		<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa ii)	Confirmation que les outils suivants sont inclus dans le processus interne pour vérifier les performances de sécurité de l'organisation et valider l'efficacité des contrôles de risques de sécurité : a) les systèmes de compte-rendu de sécurité ; b) les études de sécurité ; c) les examens de sécurité ; d) les audits de sécurité ; e) les sondages de sécurité ; f) les enquêtes de sécurité.		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa iii)	Description des dispositions assurant que la performance de sécurité de l'organisation est vérifiée à l'aide des indicateurs de performances et les cibles de sécurité du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa iv)	Description des dispositions assurant que les rapports de sécurité sont examinés au niveau approprié de gestion		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa v)	Description du processus de rétroaction pour informer les contributeurs que leurs rapports de sécurité ont été reçus et pour partager les résultats de leur analyse		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa vi)	Description des dispositions assurant que des actions correctrices et préventives sont générées en réponse à l'identification d'un danger		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa vii)	Description du processus de conduite d'enquêtes internes de sécurité		<input type="checkbox"/> S	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
			<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa viii)	Description du processus pour s'assurer que les événements et les carences signalés sont analysés afin d'identifier tous les dangers associés		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa ix)	Description du processus d'évaluation de l'efficacité des mesures correctrices et préventives qui ont été élaborées		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa x)	Description du système pour surveiller le processus interne de compte rendus et les mesures correctrices qui en découlent		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa xi)	Description de la fonction d'audit ayant l'indépendance et l'autorité nécessaires pour réaliser des évaluations internes adéquates		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa xii)	Description des dispositions assurant que le système d'audit couvre toutes les fonctions, activités et structures au sein de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa xiii)	Description du processus de sélection et de formation des auditeurs pour assurer leur objectivité et leur compétence ainsi que l'impartialité du système d'audit		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa xiv)	Description des dispositions assurant la procédure de communication des résultats d'audit et de conservation des documents d'audit		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa xv)	Description de la procédure établissant les exigences relatives à		<input type="checkbox"/> S	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
	l'établissement en temps opportun d'actions correctives et préventives en réponse aux résultats d'audit		<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa xvi)	Description de la procédure pour documenter la vérification des actions prises et communiquer les résultats d'audit		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.1 Alinéa xvii)	Description du processus pour suivre et analyser les tendances		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.2, Élément 2. Gestion du changement				
§ 5.3.2, Alinéa i)	Description du processus formel de gestion du changement visant à identifier les changements au sein de l'organisation susceptibles d'affecter les processus établis et les services		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.3.2, Alinéa ii)	Description des dispositions assurant que le processus formel de gestion du changement permet d'analyser les risques de sécurité découlant des changements aux activités opérationnelles ou au personnel clé		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.3.2, Alinéa iii)	Description des mesures pour assurer la performance de sécurité avant la mise en œuvre de changements		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.3.2, Alinéa iv)	Description du processus visant à éliminer ou modifier les contrôles des risques de sécurité qui ne sont plus nécessaires en raison de changements dans l'environnement opérationnel		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.3. Élément 3. Amélioration continue du SGS				
5.3.3. Alinéa i)	Description du processus formel visant à identifier les causes d'une		<input type="checkbox"/> S	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
	performance inférieure du SGS		<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.3. Alinéa ii)	Description du mécanisme pour déterminer les implications de la performance inférieure du SGS sur les opérations		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.3. Alinéa iii)	Description du mécanisme pour éliminer ou atténuer les causes de la performance inférieure du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.3. Alinéa iv)	Description du processus proactif d'évaluation des installations, équipements, documentation et procédures (par des audits et enquêtes, etc.)		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.3.3. Alinéa v)	Description du processus pour l'évaluation proactive de la performance des individus, afin de vérifier le degré d'accomplissement de leurs responsabilités en matière de sécurité		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
Composante 4. Promotion de la sécurité				
5.4.1. Élément 1. Formation et sensibilisation				
§ 5.4.1. Alinéa i)	Description du processus documenté pour identifier les besoins de formation afin que le personnel soit formé et compétent pour accomplir leurs tâches à l'égard du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.4.1. Alinéa ii)	Description des dispositions assurant que la formation en sécurité est appropriée à l'implication des individus dans le fonctionnement du SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.4.1. Alinéa iii)	Description des dispositions assurant que la formation en sécurité est intégrée		<input type="checkbox"/> S	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
	à la formation d'insertion dans l'organisation destinée aux nouveaux employés		<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.4.1. Alinéa iv)	Description des dispositions assurant que la formation en intervention d'urgence est dispensée au personnel directement concerné par les mesures d'urgence		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.4.1. Alinéa v)	Description du processus qui mesure l'efficacité de la formation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
5.4.2. Élément 2. Communication en matière de sécurité				
§ 5.4.2. Alinéa i)	Description du processus de communication qui permet au système de gestion de la sécurité de fonctionner efficacement		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.4.2. Alinéa ii)	mis en place des processus de communication (supports écrits, des réunions, moyens électroniques, etc.) en proportion avec l'envergure des opérations de l'organisation		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.4.2. Alinéa iii)	informations critiques de sécurité sont saisies et conservées sur un support approprié qui fournit une orientation adéquate concernant les documents associés au SGS		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	
§ 5.4.2. Alinéa iv)	informations critiques de sécurité sont diffusées dans toute l'organisation et l'efficacité de la communication de sécurité évaluée		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Références réglementaires issues du Guide d'élaboration d'un manuel	Rubriques	Références dans le manuel de l'exploitant	Niveau de conformité	Observations
§ 5.4.2. Alinéa v)	mis en place une procédure qui explique pourquoi les actions concernant la sécurité sont prises et pourquoi les procédures de sécurité sont introduites ou modifiées		<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA	



Annexe 6. Liste de vérifications pour l'évaluation des procédures annexées au manuel d'aérodrome

Note 1. — Ces procédures doivent donner des renseignements clairs et précis sur les points suivants (quand, ou dans quelles circonstances, déclencher une procédure d'exploitation ; comment déclencher une procédure d'exploitation ; dispositions à prendre ; personnes qui prendront les dispositions ; matériel nécessaire pour prendre les dispositions, et accès à ce matériel).

Note 2. — Si l'un quelconque des points ci-dessus n'est pas pertinent ou applicable, la raison devrait être indiquée.

N°	Questions générales	Questions spécifiques	OUI/NON	Observations
1.	Généralités			
1.1.	La procédure est-elle identifiée ?	Le titre de la procédure est-il indiqué ?		
		Le code de référence de la procédure est-il indiqué ?		
1.2.	La procédure est-elle validée ?	La procédure est-elle signée ?		
		Est-ce que le signataire est autorisé ?		
		La date de la signature est-elle indiquée ?		
2.	Points à identifier dans la procédure			
2.1.	EN QUOI consiste le service ?	Est-ce que le but de la procédure est bien identifié ?		
2.2.	QUI est responsable du thème ?	Le responsable de chacun des thèmes de la procédure est-il indiqué ?		
		Le responsable de la mise en œuvre de la procédure est-il indiqué ?		
		Les différents intervenants pour l'application de la procédure sont-ils indiqués ?		



N°	Questions générales	Questions spécifiques	OUI/NON	Observations
		Les contacts des différents responsables sont-ils identifiés ?		
		La procédure précise -t-elle qu'une partie de la tâche correspondante est effectuée par un autre organisme ?		
	QUAND est rendu le service ?	La procédure définit – elle clairement quand ou dans quelles circonstances les actions sont déclenchées ?		
		La procédure indique-t-elle la permanence ou la fréquence des actions quand cette permanence ou cette fréquence est requise ?		
2.4.	EN COORDINATION AVEC QUI ?	La procédure fait-elle référence aux protocoles ou accords entre l'exploitant et les autres organismes si de tels protocoles ou accords existent ?		
2.5.	COMMENT est rendu le service ?	La procédure décrit-elle les moyens nécessaires à la mise en œuvre du service ?		
		La procédure décrit-elle les méthodes de mise en œuvre du service ?		

Observations complémentaires



Annexe 7. Fiche d'évaluation de la qualification et de la compétence du personnel

Informations générales				
Nom :				
Prénom :				
Domaine technique :				
Poste occupé :				
Grille d'évaluation				
Références	Critère de base	Directive à examiner	Niveau de conformité	Observations
	Formation de base	Vérifier les diplômes de base en rapport avec le domaine technique	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	
	Expérience requise	Vérifier l'expérience acquise dans le domaine technique et le poste occupé (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	
	Compétences requises	Vérifier les compétences requises pour le domaine technique	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	
	Domaines d'intervention	Vérifier si les domaines d'intervention spécifiés dans la fiche de poste satisfont aux exigences du Manuel des métiers	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	
	Missions et attributions	Vérifier si les missions et attributions spécifiées dans la fiche de poste satisfont aux exigences du Manuel des métiers	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	
	Conditions de travail	Vérifier si les conditions de travail satisfont aux exigences du Manuel des métiers	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> NS	
Décision de l'AAC				
Commentaire de l'AAC				
Décision de l'AAC		<input type="checkbox"/> Satisfaisant		
		<input type="checkbox"/> Non satisfaisant		
Prénom et nom de l'évaluateur		Signature		
Date d'évaluation				



Annexe 8. Fiche d'évaluation des PAC

FICHE D'ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS CORRECTIVES												
Référence				Date d'émission				Nom de l'aérodrome				
Libellé de la constatation												
N° d'étape	Actions correctives proposées			Responsable de l'action			Eléments des preuves		Dates de mise en œuvre prévues			
									Date début d'action		Date de fin d'action	
Critères d'évaluation												
Pertinence		Exhaustivité		Précision		Spécificité		Réalisme		Cohérence		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Commentaire de l'AACS												
Décision de l'AACS												
Accepté <input type="checkbox"/>						Rejeté <input type="checkbox"/>						
Prénom(s) et nom(s) de l'évaluateur						Date et signature						



Annexe 9. Fiche d'évaluation de la mise en œuvre des PAC

FICHE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CORRECTIVES					
Référence de la constatation		Date d'évaluation		Nom de l'aérodrome	
Référence questionnaire :					
Références réglementaires :					
Libellé de la constatation					
Classification initiale du risque					
Actions correctives proposées	Dates de mise en œuvre proposées		Etat de mise en œuvre		
	Date de début d'action	Date de fin d'action			
			En cours <input type="checkbox"/>	Réalisé <input type="checkbox"/>	Non réalisé <input type="checkbox"/>
Commentaire de l'AACS					
Décision de l'AACS					
Satisfaisant <input type="checkbox"/>			Non satisfaisant <input type="checkbox"/>		
			Nouvelle classification du risque		
Prénoms et noms des évaluateurs			Signatures		



Annexe 10. Formulaire d'évaluation des amendements d'un certificat d'aerodrome

Informations générales	
Nom de l'exploitant d'aérodrome	
Adresse	
Téléphone	
Numéro de certificat	
Date de délivrance	
Date de fin de validité	
Condition d'exploitation de l'aérodrome	

Grille d'évaluation				
Référence AACS	Questions	Directives pour l'examen des preuves	Etats de mise en œuvre	Observations
RAS 14, Vol I 1.4.9	QACA.02. L'exploitant d'aérodrome a-t-il précisé clairement les raisons d'amendement du certificat d'aérodrome ?	❖ Examiner les raisons fournies par l'exploitant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> SO	
RAS 14, Vol I 1.4.9	QACA.01. L'exploitant d'aérodrome a-t-il précisé la nature des amendements du certificat d'aérodrome ?	❖ Vérifier les aspects concernés par les amendements (administratif, exploitation, technique de etc.) ❖ Examiner la pertinence des propositions d'amendements	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> SO	

**Grille d'évaluation**

Référence AACS	Questions	Directives pour l'examen des preuves	Etats de mise en œuvre	Observations
RAS 14, Vol I 1.4.9	QA 03. L'exploitant a-t-il décrit clairement les amendements à apporter selon le procédé décrit dans le processus de certification des aérodromes ?	<ul style="list-style-type: none">➤ Vérifier la présentation du texte d'amendement selon la méthode définie dans le processus de certification des aérodromes➤ Examiner la pertinence des propositions d'amendements	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> SO	
RAS 14, Vol I 1.4.9	QACA.03. L'exploitant d'aérodrome a-t-il identifié tous les éléments qui pourraient être impactés par l'amendement ?	<ul style="list-style-type: none">➤ Vérifier l'impact des amendements sur :<ul style="list-style-type: none">▪ l'exploitation aéroportuaire▪ l'infrastructure aéroportuaire▪ etc.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> SO	
RAS 14, Vol I 1.4.9	QA.05. Dans le cas où l'amendement entraîne des modifications sur l'exploitation, une étude de sécurité est-elle réalisée ?	<ul style="list-style-type: none">➤ Examiner, le cas échéant l'étude de sécurité réalisée➤ Vérifier que tous les éléments requis pour une étude de sécurité sont pris en compte	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> SO	
RAS 14, Vol I 1.4.9	QA.07. Si les modifications entraînent un changement sur les procédures opérationnelles, l'exploitant d'aérodrome a-t-il pris les dispositions nécessaires pour la gestion de la sécurité de l'exploitation aéroportuaire ?	<ul style="list-style-type: none">➤ Examiner les dispositions prises, le cas échéant, pour la gestion de la sécurité aéroportuaire➤ Examiner les preuves de mises en œuvre	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> SO	
RAS 14, Vol I 1.4.9	QA.06. Dans le cas où l'amendement entraîne des modifications des données d'aérodromes, l'exploitant a-t-il prévu la publication des données à jour ?	<ul style="list-style-type: none">➤ Examiner l'impact des modifications sur les données d'aérodrome➤ Examiner le mécanisme établi pour la publication des données amendées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> SO	



Commentaire de l'AACs

Décision de l'AACS

Satisfaisant

Non satisfaisant

Prénoms et noms des évaluateurs :

Date d'évaluation :

Signature :



Annexe 11. Modele de certificat d'aérodrome et ses annexes

MODELE DE CERTIFICAT D'AÉRODROME

 REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL	République du Sénégal <i>Un Peuple - Un But - Une Foi</i>	
Ministère chargé de l'aviation civile		
Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM)		
<h1>CERTIFICAT D'AERODROME</h1>		
CAD N°0xx/ANACIM/DG/20xx		
NOM DE L'AERODROME : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
LATITUDE/LONGITUDE : XXXXXX / XXXXXX		
<p>Ce certificat d'aérodrome est délivré par le Directeur général de l'ANACIM en vertu des articles 10 et 142 de la loi n° 2015-10 du 04 mai 2015 portant Code de l'Aviation civile du Sénégal et il autorise l'exploitant, tel que l'établit le manuel d'aérodrome approuvé, à exploiter ledit aérodrome en tenant des spécifications contenues en annexes.</p>		
<p>Le Directeur général de l'ANACIM peut suspendre ou annuler ce certificat d'aérodrome en tout temps si l'exploitant de l'aérodrome ne se conforme pas aux dispositions réglementaires nationales ou pour toutes autres raisons énoncées par la loi.</p>		
<p>Ce certificat, délivré pour une durée de trois (3) ans, est valide du XX au XX.</p>		
<p>Il reste en vigueur dans la limite de sa date de validité jusqu'à son transfert, sa suspension ou son annulation.</p>		
Fait à Dakar, le	LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ANACIM	



Agence nationale de l'Aviation civile
et de la Météorologie

Processus de certification des aérodromes

SN-SEC-AGA-PRO-05-A

Page :79 de 78

Edition :1

Date :Juin 2016

MODELE ANNEXE CERTIFICAT

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REPUBLIC OF SENEGAL

MINISTERE CHARGE DE L'AVIATION CIVILE

MINISTRY INC CHARGE OF CIVILE AVIATION



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION ET DE LA
METEOROLOGIE



NATIONAL AGENCY OF CIVIL AVIATION AND
METEOROLOGY

SPECIFICATIONS D'EXPLOITATION/OPERATIONS SPECIFICATIONS

(Sous réserve des conditions approuvées figurant dans le Manuel d'aérodrome) / (Subject to the approved conditions in the aerodrome manual)

Coordonnées de l'autorité de délivrance *ISSUING AUTHORITY*
CONTACT DETAILS:

*ANACIM- Aéroport LS.Senghor – BP : 8184
Dakar Yoff Sénégal – Tél. :+ 221 33 865 60 00
– Fax : 221 33 820 04 03/ 33 820 39 67
Email: anacim@anacim.sn – site web:
www.anacim.sn*

CERTIFICAT D'AERODROME : C A D N°

Nom de l'exploitant *(Operator name) :*

Nom de l'aérodrome *(Aerodrome name) :*

Date de délivrance : XX/XX/20XX

Date of issue :

Fonction /Title : Directeur
général/*Director general*

Nom /Name :

Signature:

Signature :

DOMAINE D'EXPLOITATION (OPERATION AREA) : EXPLOITATION AEROPORTUAIRE /AERODROME OPERATIONS

L'exploitation de l'aérodrome doit assurer la liberté d'accès et la non-discrimination dans l'utilisation des installations services et dans l'application des redevances. A cet effet, l'aérodrome doit être ouvert dans des conditions uniformes aux aéronefs de tous les autres Etats contractants de l'OACI. Les conditions uniformes devront également s'appliquer à des aéronefs dans leur utilisation de toute installation et service de navigation aérienne, y compris les services radioélectriques et météorologiques, mis en place aux fins d'usage public pour la sécurité et la rapidité de la navigation aérienne conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention de Chicago.

The operation of the aerodrome must ensure free access and non-discrimination in the use of service facilities and the application of charges. To this end, the aerodrome must be open under uniform conditions to aircraft from all other ICAO Contracting States. The uniform conditions shall also apply to aircraft in their use of any air navigation facility and service, including radio and meteorological services, established for public use for the safety and speed of air navigation in accordance with the provisions of Article 15 of the Chicago Convention.



Agence nationale de l'Aviation civile
et de la Météorologie

Processus de certification des aérodromes

SN-SEC-AGA-PRO-05-A

Page :80 de 78

Edition :1

Date :Juin 2016

AUTORISATIONS PARTICULIERES/PARTICULAR AUTHORIZATIONS		OBSERVATIONS/REMARKS
Exploitant d'aérodrome/Aerodrome Operator		
Heures d'ouverture /Opening hours		
Type d'approche piste XX/Approach type Type d'approche piste XX/Approach type RWY XX Opérations par faible visibilité /Low visibility operations Piste/Runway Prolongement d'arrêt/SWY Prolongement dégagé/CWY Aire de sécurité d'extrémité de piste/RESA Bande de piste/Runway strip Installations marquages/balisage (Marking/Runway lighting)		Amendement apporté le Modification date..... Raison/Reason :
Conditions de fermeture de l'aérodrome/Aerodrome closing conditions		

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE CHARGE DE L'AVIATION CIVILE

RG



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION ET DE
LA METEOROLOGIE

REPUBLIC OF SENEGAL

MINISTRY IN CHARGE OF CIVILE
AVIATION



NATIONAL AGENCY OF CIVIL AVIATION AND
METEOROLOGY

LISTE D'EXEMPTIONS/DEROGATION ET RESTRICTION (EXEMPTIONS AND SPECIAL RESTRICTION)			
Référence de la lettre d'acceptation de la demande d'exemption / Reference of the letter of acceptance of the exemption request	Intitulé de l'exemption et référence réglementaire/Title of the exemption and regulatory reference	Restriction d'exploitation associée à l'exemption/ Operating restriction associated with the exemption	Observations/ Remarks
CONDITIONS D'EXPLOITATION/CONDITIONS OF OPERATIONS			